



RAPPORT D'ACTIVITÉS SYNTHÉTIQUE



2023



SOMMAIRE



Les missions du Syndicat

Fiche d'identité : un syndicat, trois compétences.....	3
La vie du Syndicat	5
Les partenariats	6
Les ressources financières.....	8
Les ressources humaines.....	9
Les actions du Syndicat :.....	9
Zoom sur 2023.....	10

Les outils collectifs

Gestion des données (SIT – Système d'Information Territorial)	12
Centre de documentation	12
La communication	13
Gestion et animation du domaine de Valx-Félines	14

Les orientations

- **Orientation 1** : Animer et organiser un territoire plus résilient au changement climatique.....15
- **Orientation 2** : S'engager dans une politique de sobriété et de productions énergétiques diversifiées, au bénéfice de tous
- **Orientation 3** : Renforcer l'éducation et l'esprit critique pour permettre à chaque citoyen d'agir face aux évolutions sociétales et environnementales.....18
- **Orientation 4** : Renforcer la gestion commune et solidaire entre territoires aval et amont de la ressource en eau et des milieux aquatiques.....21
- **Orientation 5** : Faire de la biodiversité un bien commun à préserver et à transmettre aux générations futures.25
- **Orientation 6** : S'appuyer sur la capacité naturelle d'adaptation des forêts pour favoriser leur résilience face aux changements climatiques
- **Orientation 7** : Révéler et partager le patrimoine culturel.....29
- **Orientation 8** : Révéler et préserver les paysages du Verdon, accompagner leur évolution.....32
- **Orientation 9** : Agir pour un aménagement équilibré du Verdon, adapté aux modes de vie ruraux, et attractif à l'année
- **Orientation 10** : Accompagner et valoriser une agriculture et un pastoralisme tournés vers l'avenir et respectant les ressources naturelles du territoire
- **Orientation 11** : Rechercher l'équilibre entre économie touristique, vie locale et respect des patrimoines..39

LES MISSIONS DU SYNDICAT

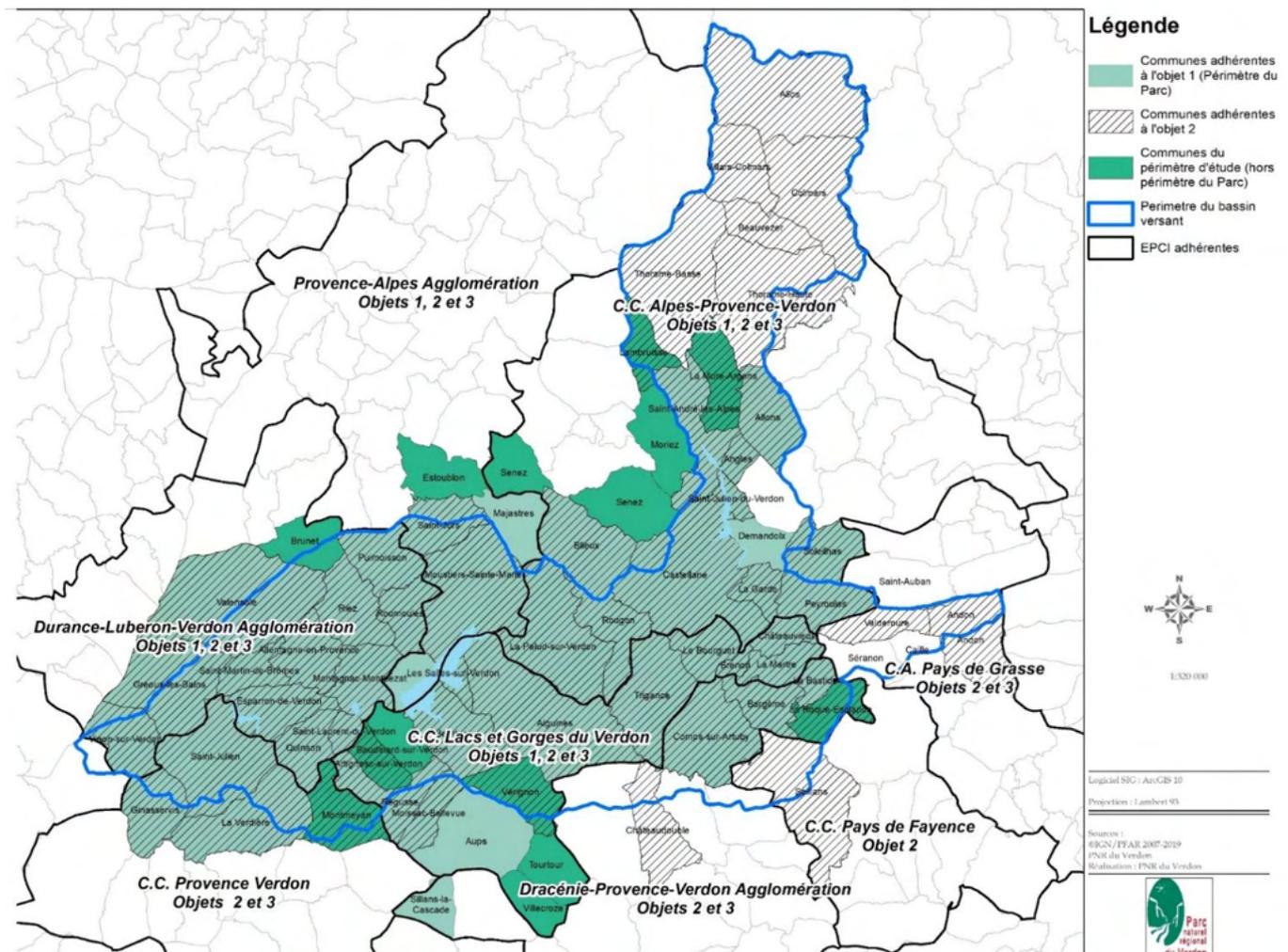
Fiche d'identité : un syndicat, trois compétences

Le **syndicat mixte** de gestion du Parc naturel régional du Verdon répond à plusieurs objectifs et pour ce faire est organisé autour de trois objets :

1. La mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Verdon, qui est sa vocation première, celle pour laquelle il a été créé en 1995.
2. L'animation du grand cycle de l'eau visant la mise en œuvre du Schéma d'aménagement et de gestion de l'eau (SAGE) validé en 2014
3. La mise en œuvre des compétences « gestion des milieux aquatiques et protection contre les inondations » GEMAPI pour le compte des intercommunalités du bassin versant du Verdon

Pour chacun de ces 3 objets, le territoire et les membres varient :

	OBJET 1 : Charte du Parc	OBJET 2 : SAGE	OBJET 3 : GEMAPI
Adhérents	Les 46 communes (+ 13 du périmètre d'étude), les 6 EPCI, les Départements 04 et 83, la Région	63 communes adhérentes (sur les 69 potentielles), les 8 EPCI, les Départements du Var, des Bouches-du-Rhône et des Alpes de Haute-Provence	Les 7 EPCI
Territoire	Le territoire classé Parc naturel régional (en cours de révision)	Le bassin versant du Verdon, des sources (Allos) à la confluence avec la Durance, y compris les affluents	



La mise en œuvre de la Charte du Parc naturel régional du Verdon

Un Parc naturel régional est un **territoire dont la valeur des patrimoines naturels et culturels remarquables justifie une reconnaissance nationale**. Ce territoire est labellisé « Parc naturel régional » dès lors que **ses élus s'engagent** dans un projet qui allie développement et préservation des patrimoines. **La charte du Parc** fixe les orientations du développement économique et social, dans le souci du renouvellement des ressources et de la valorisation des patrimoines. L'État donne le **label Parc naturel régional, pour une durée de 15 ans**.

Né en 1997, le Parc naturel régional du Verdon révisé sa Charte pour renouveler son classement en 2025.

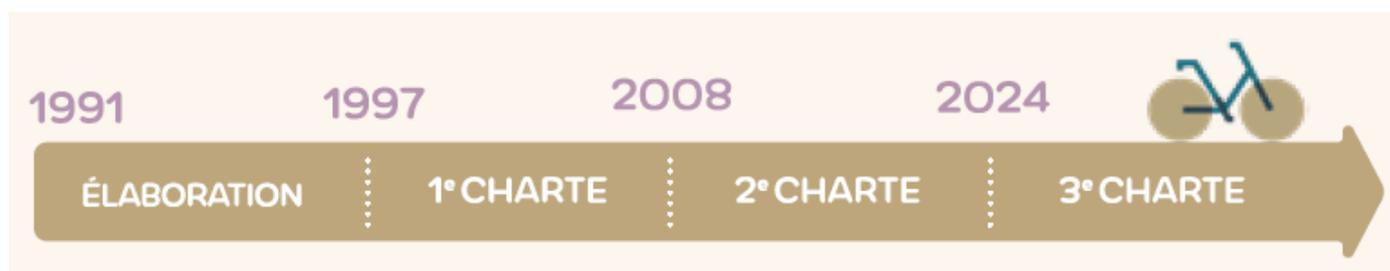


Territoire d'étude de la 3e Charte 2024-2039

59 communes
6 intercommunalités
39 300 habitants
234 500 hectares
520 km de rivière et 5 lacs
7 zones paysagères
400 milliers d'années de présence humaine
45 000 brebis
32 % de territoire cultivés ou pâturés
63% couvert de forêt
3% artificialisés
4,6 millions de visiteurs

La révision de la Charte

La Charte d'un Parc est validée pour une durée de 15 ans. Le classement n'est pas reconduit de manière automatique. Les objectifs doivent être évalués puis redéfinis et le label est obtenu s'ils sont suffisamment ambitieux. Le territoire du Verdon a été classé pour la 1re fois en 1997, renouvelé en 2008. Sa troisième Charte est proposée au vote des collectivités en 2024.



Ainsi, depuis fin 2018, la démarche de rédaction de la 3ème Charte a été lancée par la Région. Elle a déjà permis de passer les étapes suivantes :

Les études préalables : elles ont permis de re-questionner le périmètre du Parc et de réaliser un bilan de santé du territoire.

La rédaction du nouveau projet pour le territoire : elle a abouti à la définition des objectifs et des engagements de la Charte et du Plan du Parc validés en décembre 2021.

L'enrichissement du projet : de nombreuses consultations ont permis aux acteurs locaux, régionaux ou nationaux (ministères, Fédération des Parcs, Conseil national de protection de la nature, Autorité environnementale...) d'améliorer le document en 2022 et 2023. Une enquête publique a permis également aux habitants de se prononcer (juin 2023).

Le renouvellement du label : une fois le dossier parachevé, les communes, les intercommunalités, les départements et la Région auront à délibérer (printemps 2024) C'est in fine, le 1er Ministre qui s'assurera de la qualité du projet et qui classera par décret, le territoire en Parc naturel régional pour 15 années.

La vie du Syndicat

Le syndicat mixte fonctionne comme une collectivité locale : comptabilité publique, fonction publique territoriale... Son organisation fait travailler côte à côte des **instances décisionnelles** (élus des collectivités adhérentes) et des structures participatives ouvertes aux citoyens, aux associations, aux professionnels, aux scientifiques. Une équipe pluridisciplinaire de salariés est au service de l'ensemble.

Les instances de décision

C'est le comité syndical (équivalent d'un conseil d'administration) du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon qui prend les grandes décisions (budget, créations des emplois, statuts, orientations).

Il est composé de représentants des collectivités adhérentes au syndicat pour au moins l'un de ses 3 objets :

Y siègent également avec voix consultative, les chambres consulaires, les représentants du conseil de développement et de l'association des Amis du Parc.

Pour les affaires courantes, le Parc est dirigé par un bureau de 22 membres élus au sein du comité syndical et animé par le président.

En 2023 :

- 6 réunions du Comité syndical, 38 délibérations
- 9 réunions du Bureau, 130 délibérations
- Deux comités syndicaux thématiques ont été organisés sur les éco-matériaux et sur le changement climatique



LE SAVIEZ-VOUS ? Un compte-rendu synthétique des instances délibérantes est diffusé dans toutes les communes et disponible sur le site internet du Parc.

Les instances consultatives

Le Parc naturel régional du Verdon, ce sont 35000 habitants qui apportent leurs savoirs, leurs idées, leurs attentes. Ils sont force de proposition au sein de plusieurs structures participatives : 7 commissions thématiques permanentes (eau et milieux aquatiques, espaces naturels et biodiversité, agricultures et pastoralisme, paysage-aménagement et énergie, éducation et citoyenneté, cultures) ; des groupes de travail ou des comités de pilotage qui œuvrent sous la responsabilité des élus ; le conseil scientifique.

Le conseil scientifique du Parc

Chaque Parc naturel régional est doté d'un Conseil scientifique. Ses membres sont mobilisés sur des projets ou pour rendre des avis, afin d'apporter un éclairage scientifique pour orienter les choix des élus du syndicat mixte du Parc du Verdon. Ils contribuent ainsi à une meilleure connaissance des patrimoines, aident au développement des actions de recherche, et apportent des conseils pour une meilleure protection des patrimoines.

En 2023, le Conseil scientifique s'est réuni 1 fois en plénière. Plusieurs échanges ou réunions ont eu lieu en parallèle pour mener les travaux engagés. Dans la perspective de la nouvelle Charte, les membres ont travaillé :



- Au renouvellement et à l'élargissement de l'instance. A partir de 2024, le Conseil scientifique du Parc comptera 29 membres, chercheurs, érudits ou passionnés qui œuvrent pour le développement de la connaissance à l'échelle du Verdon et de la région.
- Aux liens entre la mise en œuvre du futur programme d'actions et les apports du Conseil scientifique.

Les partenariats

Le syndicat mixte du Parc est une structure d'ingénierie dont les dépenses relèvent principalement de la section de fonctionnement (RH). Grâce à cette ingénierie, il facilite les dépenses d'investissement d'autres maîtres d'ouvrage ou des actions portées dans le cadre de ses budgets annexes pour le compte du territoire. Il est proposé de suivre ces dépenses au travers de quelques cadres contractuels:

- La convention avec **Électricité de France** (2017-2023), apporte en moyenne environ 50 000 € par an aux projets du syndicat autour de l'eau ou de la gestion des sites fréquentés (+ 36 000 € en 2024 pour un travail de sensibilisation aux risques liés à l'eau mené par les écocardes). Son renouvellement est à prévoir en 2024.
- La convention avec la **Société du canal de Provence** (SCP), renouvelée en 2021 permet le soutien financier aux communes et au Parc (en particulier avec le soutien des projets communaux autour de l'amélioration des stations d'épuration, un soutien en ingénierie préalable pour bien dimensionner les projets complexes...) pour un montant annuel de 350 000 euros, pour la période 2021-2026. En 2023, suite aux effets de la sécheresse de 2022, un avenant a été validé pour élargir le partenariat à la préservation des chauves-souris dans les tunnels (en lien avec les travaux sur le souterrain des Maurras) et l'accompagnement de démarches et investissements favorisant les économies d'eau ainsi que l'adaptation des activités de loisirs autour des retenues du Verdon aux épisodes de sécheresse.
- Des partenariats ponctuels sur actions avec des fondations dans le cadre d'un développement des actions de **mécénat** (ex : Crédit agricole Provence-Côte d'Azur ou Occitane en Provence).
- Le **programme Espace valléen « voir le Verdon en Grand »** 2021-2027 (FNADT-CIMA / Région Sud) validé fin 2022 avec une enveloppe totale prévisionnelle de 3,5 M€. L'Espace Valléen s'inscrit en cohérence avec la programmation LEADER « Grand Verdon ». Le cadre stratégique est également en relation avec les objectifs de la destination Intense Verdon. Ce programme s'est révélé très efficace pour mobiliser des crédits européens afin de mener des opérations structurantes d'investissement ou d'animation de démarches territoriales dans le Verdon.
- Le **programme européen LEADER**. Le programme 2015-2022 Grand Verdon porté par la CCAPV en partenariat avec le Parc (1,8 M€ de FEDER et 1,2 M€ de crédits régionaux et départementaux, désormais quasiment entièrement programmés) a vu sa mise en œuvre prolongée jusqu'en 2024. Une candidature pour le nouveau programme LEADER 2022-2029 a été portée par la CCAPV en partenariat avec le Parc. Cette candidature du Grand Verdon a été retenue par le comité de sélection régionale avec la deuxième plus grosse enveloppe de fonds LEADER de la région (1 689 284 € de fonds FEDER et des fonds départementaux qui restent à mobiliser). Le territoire retenu a été complexifié par la prise en compte du périmètre d'étude étendu de la future charte du parc et par le portage de candidatures par certains EPCI du territoire du Parc ou des parcs et des pays voisins avec lesquels nous avons dû nous articuler (PAA, CCPV-Ste Baume, DPVA-pays de Fayence, DLVA-Luberon...). Les premiers appels à projets pour l'obtention des fonds LEADER devraient paraître en fin de 1er semestre 2024.
- Le **contrat rivière Verdon 2017-2023** (50 M€ de budget répartis entre 200 projets identifiés portés par 44 maîtres d'ouvrage). Il permet de mobiliser des financements spécifiques de l'Agence de l'eau, de la Région et des départements, pour maintenir la qualité exceptionnelle

de l'eau du Verdon, assurer sa bonne gestion et préserver les milieux naturels liés à l'eau. Il permet au syndicat mixte de mener les actions relevant de la compétence GEMA et différentes actions sur la formation des professionnels de l'eau vive aux enjeux environnementaux, l'accompagnement des communes pour les économies d'eau dans les bâtiments publics... Avec la préparation du 12ème programme d'intervention de l'Agence pour fin 2024, un nouveau contrat va devoir être préparé pour le Verdon sur la base d'un bilan à réaliser en début d'année.

- **Le Contrat de Parc** : signé collectivement pour la période 2020-2023 entre la Région et ses 9 parcs régionaux et basé sur les priorités du Plan Climat régional, ce contrat permet à chaque parc de mobiliser environ 200 000 € de crédits d'investissement par an pour un total de 600 000 € sur 3 ans. Ces derniers viennent en plus des crédits de fonctionnement annuels alloués par Parc par le service des parcs pour financer son programme annuel d'actions prioritaires (50 000 €) et de la cotisation régionale à chaque syndicat mixte de parc (actée dans les statuts). Le contrat a été largement utilisé en 2021-2022-2023 par le Parc pour financer les travaux sur sécurisation de la maison du Parc, et de la ferme Rébory, préparer le sentier de découverte du domaine de Valx ou acquérir par exemple les bateaux de surveillance écogardes du Parc et de la commune d'Esparron-de-Verdon, la presse mobile à fruits ou le système de réservation de la navette des gorges... En attendant la validation d'un probable nouveau contrat de Parc en 2025, l'enveloppe du contrat actuel a complétée à hauteur de 200 000 € par parc sur 2024.

Travaux de restauration de l'ancienne grange Rébory, sur le domaine de Valx, financés par le Contrat de Parc, conseil régional Sud



- Le **Fonds territorial de soutien à la transition énergétique** : suite au programme Territoire à énergie positive et pour la croissance verte (TEPCV) mené par le Parc et la CCAPV, un fonds a été constitué par la vente des certificats d'économie d'énergie (CEE) issus de la centaine d'opérations financées de travaux de rénovation énergétique du patrimoine des collectivités du Verdon en 3 ans. Cette enveloppe nous permet de financer du temps de travail du chargé de projet transition énergétique et d'apporter une aide financière pour accompagner les communes du territoire qui souhaitent réaliser un diagnostic de leurs bâtiments et parcs d'éclairage public dans une optique d'économie d'énergie et de mener de actions de sensibilisation des habitants et scolaires liés au développement durable, l'énergie, la lutte contre la pollution lumineuse. Il s'avère très utile. Ce fonds arrivant à épuisement, seul un petit nombre de projet d'audits pourra encore être appuyé en 2024 (pour environ 8 000 €).

Les ressources financières

Les recettes du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon proviennent d'abord des cotisations de ses membres :



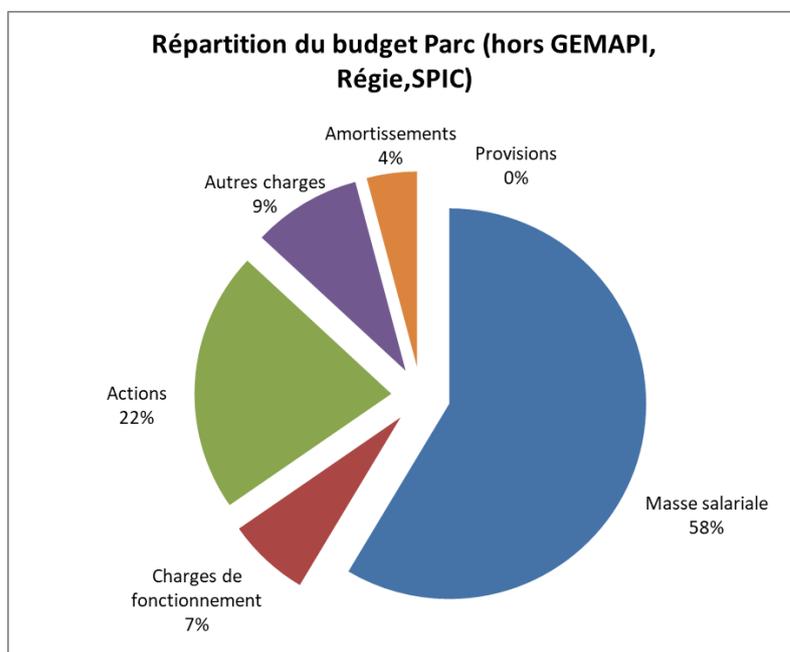
- les communes qui ont adhéré à l'objet Charte à hauteur de 3,8 € par habitant (population DGF), et les communes qui ont adhéré à l'objet Gestion globale du grand cycle de l'eau à hauteur de 0,20 € par habitant (population DGF), soit un total de 188 781 €,
- les 2 départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var qui contribuent à hauteur de 104 582 € chacun,
- le Conseil régional Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur, qui apporte la part la plus importante : 979 481 €,
- une dotation de fonctionnement de l'État de 154 000 €.

Le budget est ensuite équilibré par les subventions sollicitées auprès des conseils départementaux, du Conseil régional, de l'État, de l'Union européenne et des partenaires tels que l'Agence de l'eau, l'ADEME, EDF, la Société du Canal de Provence, la Fondation Crédit Agricole, en lien avec le programme d'actions.

Les dépenses de la section de fonctionnement évoluent entre 2,5 et 3 millions d'euros, ces dernières années. En 2023, elles s'élevaient à 3 150 898 € (résultats du compte administratif 2023), réparties comme suit :

La principale intervention du Parc étant liée à son apport en ingénierie, la part des dépenses de personnel dans le budget est importante.

Les dépenses d'investissement sont moindres car le syndicat n'a pas vocation à réaliser directement des aménagements. Elles totalisaient 365 354 € (dont : 152 497 € pour les travaux de réhabilitation de la grange à Valx ; 81 877 € pour le renouvellement du parc informatique, logiciels, mobiliers et matériels divers, 33 568 € pour les travaux d'aménagement du sentier de découverte de Valx).



Ce budget principal est complété en 2023 par 4 budgets annexes :

	Dépenses réalisées en 2023	
	Fonctionnement	Investissement
Budget Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations (GEMAPI)	1 230 272 €	95 921 €
Budget RÉGIE d'aménagement et de gestion des sites naturels fréquentés du Verdon	231 080 €	1 320 396 €
Budget NAVETTE	96 281 €	11 320 €
Budget Gestion Grand Site – Parkings	96 513 €	8 704 €

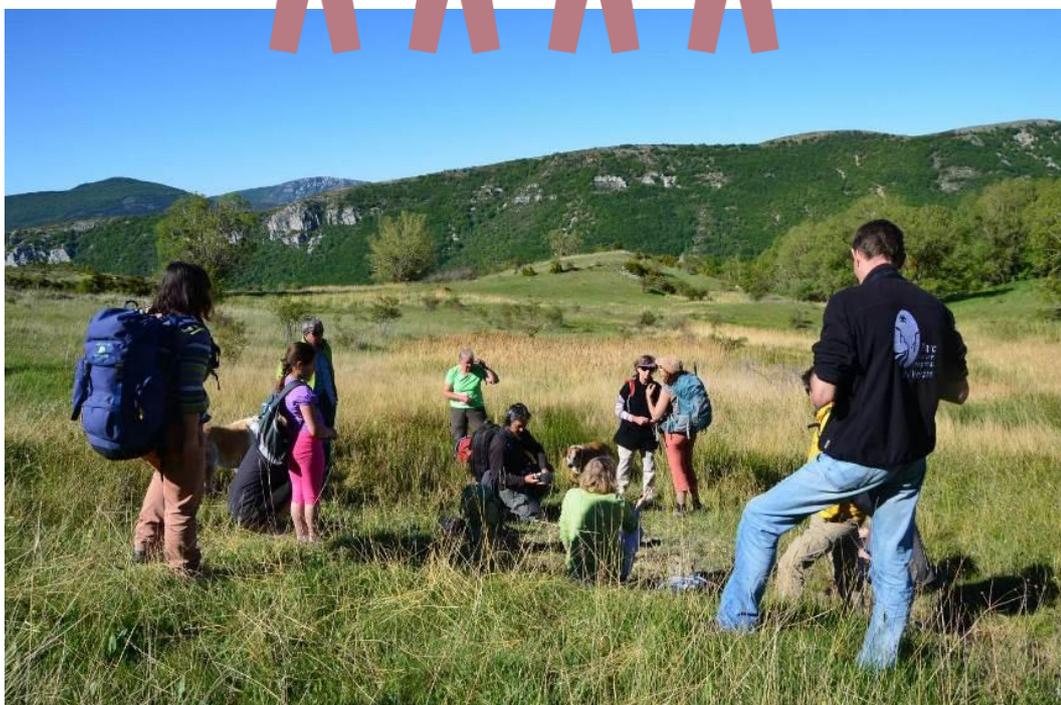
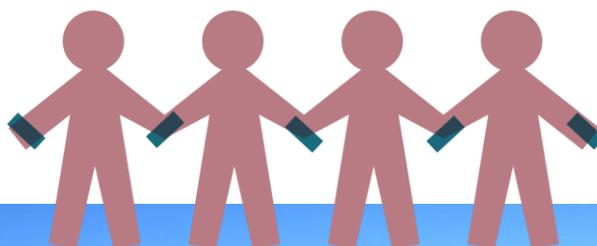
Les ressources humaines

En 2023, ce sont 42 agents qui mettaient en œuvre les actions du Parc et celles déléguées par les intercommunalités au titre de la compétence GEMAPI, apportant ainsi leurs compétences interdisciplinaires. Ils sont la boîte à outils du Parc. Cette équipe évolue en fonction des projets validés dans le programme d'actions pluriannuel. Chaque année, elle est renforcée par plusieurs stagiaires.

Les interventions de l'équipe du Parc sont très diverses : certaines activités sont récurrentes et assurent le fonctionnement de la structure (suivi administratif, marchés publics, gestion financière et comptable, gestion des ressources humaines, secrétariat, accueil, communication, entretien des locaux et des domaines...). D'autres permettent de faire vivre les instances de participation et les groupes de travail liés aux projets, de maintenir les échanges, de représenter la structure, et de peser dans les différents réseaux ou lieux de décisions pour faire valoir les intérêts du territoire. Enfin, une grande partie du temps est consacrée à l'accompagnement de projets portés par les communes, les intercommunalités ou les acteurs socio-économiques du territoire ou à mettre en œuvre les actions portées par le Parc.

Pour en savoir plus sur l'équipe

www.parcduverdon.fr/fr/page/trombinoscope



Les actions du Syndicat :

Chaque année, entre 150 et 200 actions sont menées ou accompagnées par le Syndicat mixte ; toujours avec un ou plusieurs partenaires, car le Parc n'a pas vocation à faire à la place des acteurs du territoire (collectivités, administrations, entreprises, associations, citoyens), mais à les aider à mettre en œuvre des actions contribuant au développement durable du Verdon.

Le rapport annuel d'activités est le document dans lequel est présenté le travail mené par les commissions thématiques pour répondre aux objectifs de :

- la Charte du Parc naturel régional du Verdon,
- du SAGE et de la compétence GEMAPI, au titre de l'EPAGE Verdon

Il se réfère au programme d'actions pluriannuels qui définit des priorités opérationnelles.

Zoom sur 2023

Sur le territoire du Verdon, après l'année de sécheresse exceptionnelle vécue en 2022 et ses répercussions sur l'économie locale, l'année 2023 a permis de finaliser un certain nombre de projets qui avaient pris du retard cumulé. Cet effet « report » a parfois engendré des périodes de surcharge liées au respect d'échéances notamment financières (fin de la programmation européenne).

Le Syndicat mixte n'a pas échappé à cet emballement, avec notamment la finalisation des projets d'aménagement et d'amélioration de l'accueil dans les Gorges du Verdon (maison de site du Pont Sublime, équipements d'embarquement/débarquement eau-vive), les travaux de renaturation du Colostre, ou la réhabilitation de la grange et la création du sentier d'interprétation sur le domaine de Valx-Félines.

L'année 2023 a également permis, grâce à la mobilisation forte de l'équipe et des élus, l'atteinte de nombreux objectifs :

- Finalisation de projets d'études ou d'animation structurants tels que CAMPAS, le POIA interparc sur trames forestières et pastorales avec 4 autres Parcs du massif des Alpes
- De nombreuses actions de terrain ont été réalisées : entretien des rivières et actions liées à la GEMAPI1, gestion des services Grand Site (navette Blanc-Martel et parkings), installation de pontons dans les communes et lancement des études dans le cadre du schéma des lacs, définition du nouveau Programme d'actions Agro-Ecologique et Climatique et construction des diagnostics et des mesures avec les agriculteurs, inventaires communaux de la biodiversité, poursuite du programme de conservation des fruitiers anciens, déploiement du dispositif écocardes GRF, poursuite de la démarche REGAIN, plantation de haies, programme pédagogique annuel auprès des jeunes, actions d'économie d'énergie, accompagnement de plusieurs candidatures de communes au label « Village étoilé », et au label « Territoire engagé pour la nature » (TEN)... ;
- Les avis de la structure ont pu être assurés (CDPNAF, Commission des sites, documents d'urbanisme ...) ;
- De nouveaux supports de communication réalisés et des partenariats poursuivis (dont EDF et SCP).

Concernant la révision de la Charte, des modifications ont été apportées aux différents documents du dossier suite aux avis de l'Autorité Environnementale et de l'Enquête Publique. Les dernières pièces nécessaires au dossier (statuts modifiés, programme d'actions pluriannuel...) ont été préparées dans les

¹ GEMAPI : Gestion de l'Eau, des Milieux Aquatiques et Prévention des inondations, compétence transférée par les intercommunalités du bassin versant pour la partie GEMA, et déléguée pour la partie PI

commissions et en comité syndical et validées à l'automne. Le dossier a été transmis pour l'examen final à l'Etat.

Ce rapport ne contient pas une description de la totalité des actions. Il s'attache plutôt à dessiner un portrait simple de ce qui a progressé pour chaque orientation. Le rapport annuel d'activités est donc un guide qui permet de visiter l'action du Syndicat au travers d'actions concrètes et récentes.

L'ensemble de ces actions est rendu possible grâce aux financements mobilisés auprès de la Région principalement, puis de l'Union européenne, de l'État, des départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, des communes et de nos partenaires privés (Société du Canal de Provence, EDF, l'Occitane...). Pour la GEMAPI ce sont les EPCI qui contribuent à l'autofinancement.

Pour ceux qui souhaitent avoir des informations complémentaires sur l'une ou l'autre des actions et des orientations, il suffit de s'adresser à la maison du Parc ou de visiter notre site Internet :

www.parcduverdon.fr

Bonne lecture !



Gestion des données (SIT – Système d'Information Territorial)

- Poursuite de la mise en place des observatoires thématiques sur le territoire, de la coordination et de l'accompagnement des missions aux projets SIT et SIG ;
- Suivi des projets interParcs : mise à jour et développement des applications Geonature (Zones humides, géonature mobile et citizen), suivi du loup, ecogardes, chemins des parcs ;
- Création pour les agents des applications : secteurs à enjeux prioritaires pour l'animation des MAEC, outils de suivi « Schéma des lacs », géolocalisation des actions et compilation des données REGAIN et réseau sol ;
- 32 000 connexions sur le site internet du SIT : <https://geo.pnrsud.fr/>
- Intégration des enjeux de l'opendata et alimentation sur la plateforme régionale DataSud : 128 jeux de données pour l'interparcs, 42 jeux de données pour le parc du Verdon. Remonter des données sur data.gouv.fr



Déploiement de l'outil drone

- Une vingtaine de missions réalisées : suivi des travaux rivières par des campagnes de prises de vues aériennes sur plusieurs secteurs du haut-Verdon ; survol de zones de cours d'eau pour l'identification d'espaces végétales invasives (élodée du Canada) ; prises de vues aériennes pour des supports de communication sur la thématique des forêts ; traitement de données pour de la reconstitution en 3D de patrimoine bâti.

Centre de documentation

- Une version numérique avec la mise en ligne du nouveau site web incluant un moteur de recherche et des ouvrages accessibles à tous en numérique : <https://documentation.pnrsud.fr>.
- Une version papier avec l'installation du centre de documentation en salle de réunion du Parc, la salle Rébory, et des permanences tous les mercredis matins depuis septembre.
- Une communication mensuelle et thématique sur les réseaux sociaux.
- Plus de 2 000 ouvrages référencés.
- Un projet interparcs qui débute avec le Parc des Préalpes d'Azur.



La communication

Presse média

- Envoi de 26 communiqués de presse, accompagnement de projets de tournage ou de sollicitations des médias, y compris les demandes de survol de drone.

Outils numériques

- Site Internet : environ 92 000 utilisateurs / an, préparation de la refonte du site ;
- Facebook : 18 678 fans (+ 3570 en 1 an) ;
- Nouveautés : création de comptes Instagram et LinkedIn ;
- 1 édition de la lettre d'information *Vivre en Verdon* avec dossier central « Agriculture et biodiversité : défis communs » ;
- 4 Vidéos : 2 vidéos concernant le Colostre, 1 Nettoyons le Verdon #3 « ramassages citoyens » et 1 pour le GIEE Essensol.

Éditions autres supports de communication

- 7 dépliants (pour les ABC de St Jurs, les animations à Valx, supports Enquête publique Charte, sous-main Maison de site du Point Sublime, supports balade sonore Rougon, Tour de pays des Gorges du Verdon, réédition carte rando des Gorges...).
- 2 éditions : Cahier sur la biodiversité de Saint-Jurs, Courrier scientifique sur l'archéologie.
- + de 8 panneaux : La Routo Puimoisson, Calade Trigance, Colostre Allemagne, TEN Esparron, Natura 2000, Rivières en Bon état, CAMPAS...
- Autres supports : Cartes postales et affiches pour les projets scolaires, pictos pour étoffer la collection du Parc, étiquette pour les bouteilles de jus, papier à entête Parc et autocollants, écogobelets Parc.

#Verdon2039
UN NOUVEAU PROJET POUR LE TERRITOIRE

LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON
SE CONSTRUIT AVEC VOUS !

ENQUÊTE PUBLIQUE

DONNEZ VOTRE AVIS
SUR LE RENOUVELLEMENT
DE LA CHARTE

DU JEUDI
1^{ER} JUIN AU
VENDREDI
30 JUIN 2023

POUR M'EXPRIMER
Toutes les infos sur :
revisioncharteverdon.maregionsud.fr
www.parcduverdon.fr
(Rubrique Parc - Charte #Verdon2039)

REGION SUD
PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON
Une autre vie s'invente ici

VIVRE EN VERDON
N°6 - Décembre 2023

LETTRE D'INFORMATION DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU VERDON

SÉJOURS
INOUBLIABLES
EN MONTAGNE
POUR LES JEUNES

DÉVOILEMENT
DU TOUR DU VERDON
A VÉLO

AGRICULTURE ET BIODIVERSITÉ : DÉFIS COMMUNS

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Le DÉPARTEMENT
ALPES DE HAUTE PROVENCE
REGION SUD
Parc naturel régional du Verdon
Une autre vie s'invente ici

Gestion et animation du domaine de Valx-Félines

Travaux 2023

- **Finalisation et inauguration de la Salle Rébory** : inaugurée le 16 mars, la réhabilitation de l'ancienne ferme Rébory est la première phase du chantier de restauration de l'ancienne ferme du Domaine de Valx. Chantier réalisé dans une démarche patrimoniale et d'exemplarité. À l'étage de la grange a été aménagée une salle d'accueil du public (réunions, formations, stages ou conférences) et accueille son centre de documentation (ouverture les mercredis matins au public)
- **Stabilisation des silos à grain** de la ferme caprine pédagogique afin de sécuriser les lieux pour l'accès au public et réalisation des joints époxy dans la fromagerie de la ferme caprine

Inventaires

- Inventaire des écrevisses à pattes blanches
- Inventaire des pollinisateurs sauvages
- Suivi des chauves-souris



Accueil du public et projets pédagogiques

- 14 balades avec les chèvres réalisés dans le cadre du programme estival, ayant réuni 210 personnes dont 118 adultes et 92 enfants.
- 3 balades contées réalisés ayant réuni 14 adultes, 12 enfants, soit 26 personnes.
- 10 Ateliers « Fabriquer du fromage » ou « Faire des confiseries aux amandes » réalisés ayant réuni 132 participants) dont 83 adultes et 49 enfants
- 5 Ateliers proposés à des groupes constitués (centres sociaux, associations, comités d'entreprises) : « Cuisiner sans gaspiller », « Faire ses conserves », « Transformer les plantes aromatiques », « Fabriquer du fromage ». Ils ont réuni 52 participants.
- Projets scolaires (cf. orientation 3)

ZOOM sur sentier découverte « Histoires paysannes »

Réalisation en 2023 d'un sentier jalonné de haltes ludiques pour permettre aux visiteurs de découvrir le domaine de Valx. La vie du domaine est rythmée par les saisons et les activités agricoles. Les visiteurs sont emmenés dans un voyage entre passé et présent, à la découverte de pratiques et savoir-faire agricoles qui ont su traverser le temps, évoluant de génération en génération.

Des silhouettes d'animaux en métal et les mobiliers interactifs ont été installés. Un artisan sculpteur a

gravé des phrases sur des ouvrages et des pierres implantées sur le domaine. Des aménagements (murets, calades, tressages en osiers) ainsi que des plantations ont été réalisés pour finaliser le parcours. Le sentier découverte sera inauguré en 2024.



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de la Région SUD Provence-Alpes-Côte-D'azur et le Conservatoire du littoral.

ORIENTATION 1 : ANIMER ET ORGANISER UN TERRITOIRE PLUS RÉSILIENT AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

La problématique du changement climatique est transversale et prise en compte par l'ensemble des commissions au travers de leurs projets.

Pour se situer systématiquement en amont des actions, la nouvelle Charte propose un guide questionnement selon 4 critères qui se retrouvent dans les descriptifs ci-dessous :

Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
---	--	--	---

Retrouvez ces pictogrammes dans les 10 orientations thématiques qui suivent !

ORIENTATION 2 : S'ENGAGER DANS UNE POLITIQUE DE SOBRIÉTÉ ET DE PRODUCTIONS ÉNERGÉTIQUES DIVERSIFIÉES, AU BÉNÉFICE DE TOUS

Appui des EPCI dans l'élaboration de leur PCAET

Le Parc a contribué aux réflexions du Plan Climat Air Energie territorial du Syndicat Mixte Provence Verte Verdon et a vu certaines de ses actions relayées (Accompagnement des agriculteurs et opérateurs du tourisme via la marque « Valeur Parc Naturel Régional » ; Mobilisation du Fonds tourisme durable).

Appui des projets communaux liés à la transition énergétique

Le Parc assure une veille financière pour identifier les opportunités de financements publics de ces projets (Région, État, Europe, Certificat d'économies d'énergie) et mobilise toujours son fonds territorial pour la transition auprès des communes. Concernant ce dernier, l'appel à communes volontaires, soutenant financièrement la réalisation d'audits énergétiques de bâtiments et parcs d'éclairage public a été reconduit et 4 communes en ont bénéficié (La Palud-sur-Verdon, Montagnac, Riez, Saint-Laurent-du-Verdon).

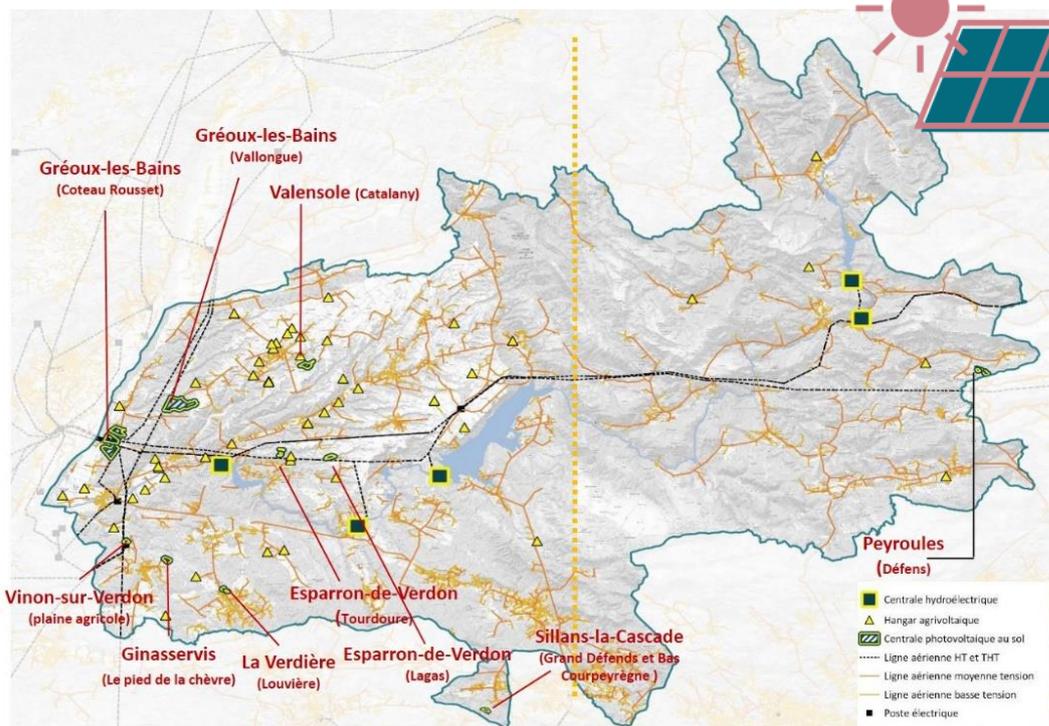
Dans le cadre de sa convention de partenariat avec la CCAPV (2021-2023), le chargé de projet énergie a accompagné (conseil technique, lancement de marchés publics, demande de subvention) 7 communes (bâtiment ou éclairage public) et la CCAPV sur ses propres équipements (3 bâtiments publics).

Appui des communes à l'émergence de zones d'accélération pour la production d'énergies renouvelables.

Appui mené dans le cadre de la loi pour l'accélération de la production d'énergie renouvelable (APER) promulguée le 10 mars 2023, parfois conjointement avec les intercommunalités (DLVA, P2A, PVV, CCLGV). Relayage actif de la Loi. Fin 2023 le Parc a échangé avec 65 % de ses communes adhérentes. Lecture transversale des enjeux autour notamment des zonages dédiés au photovoltaïsme au sol. Participation à la co-animation de réunions publiques (Sainte

Croix du Verdon, Saint Laurent du Verdon). Elaboration d'un porter à connaissance pour les services de l'Etat.

Localisation des centrales photovoltaïques au sol existantes :



Participation à l'InterParcs « énergie »

En partenariat avec la Région Sud, ce groupe thématique InterParcs mène des réflexions et des actions communes. En 2023, le Parc du Verdon et ses pairs régionaux ont notamment poursuivi leur investissement sur la lutte contre la pollution lumineuse avec l'élaboration d'un « guide de recommandations sur l'éclairage public et privé public ».



Chiffres clés – indicateurs

Nombre d'actions de sensibilisation menées : 2

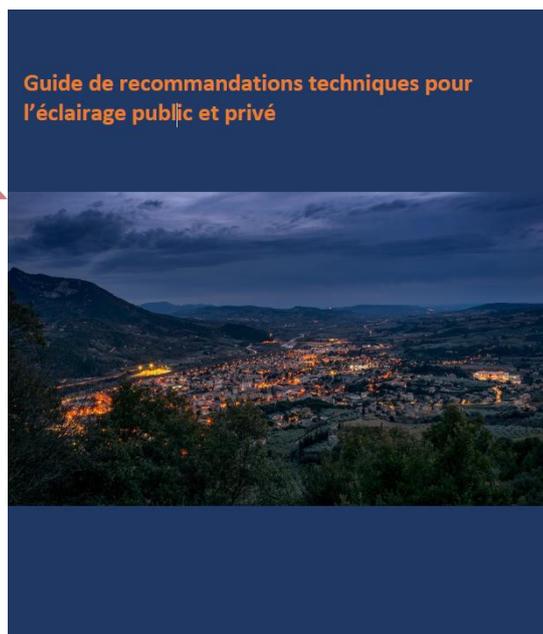
Nombre de démarches engagées en matière d'évaluation des impacts carbone : 0

Nombre d'actions de résilience portées ou accompagnées par le parc : 4

Quantité (tonnes) de GES (CO2, CH4, N2O) évitée :

ZOOM sur le « Guide de recommandations sur l'éclairage public et privé »

Réduire la consommation énergétique, réfléchir à un éclairage plus juste permet de réduire l'impact de la lumière sur les milieux naturels, les paysages, la vie nocturne, le ciel étoilé mais aussi sur la santé tout en garantissant la sécurité des biens et des personnes. Ce sont autant d'enjeux au cœur des missions des Parcs de Provence-Alpes- Côte d'Azur et c'est pourquoi, depuis de nombreuses années, ceux-ci se sont engagés pour des nuits étoilées et accompagnent les collectivités sur ce sujet.



Ce guide a été conçu en partenariat avec la Région Sud et les six syndicats d'électricité de la région afin de mettre en adéquation les attentes portées par les territoires de Parcs sur leurs périmètres et la faisabilité opérationnelle de terrain. Il est plus particulièrement destiné aux techniciens des collectivités pour les aider dans les choix des matériels, des puissances et des couleurs des systèmes d'éclairages ainsi que pour l'installation et l'exploitation des appareils d'éclairage. Il sera édité début 2024 et communiqué auprès des communes.



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de la Région Sud.

Cette action contribue à :

 Atténuer les émissions des gaz à effets de serre	 S'adapter en réduisant la vulnérabilité	 Favoriser la santé des habitants et leur bien-être	 Favoriser la préservation de la biodiversité
<p>Elle limite les GES associés à une consommation d'énergie maîtrisée sur l'éclairage.</p>	<p>Elle réduit notre dépendance à l'énergie.</p>	<p>Elle permet l'appropriation de nouvelles aménités (patrimoine céleste nocturne, contribution à la préservation de la biodiversité) et limite la lumière intrusive dans l'habitat.</p>	<p>Elle favorise la préservation de la faune nocturne par une moindre perturbation des cycles naturels des écosystèmes et du comportement des espèces nocturnes.</p>

ORIENTATION 3 : RENFORCER L'ÉDUCATION ET L'ESPRIT CRITIQUE POUR PERMETTRE À CHAQUE CITOYEN D'AGIR FACE AUX ÉVOLUTIONS SOCIÉTALES ET ENVIRONNEMENTALES

Appel à projets scolaires

- 4 appels à projets auprès des écoles et collèges du territoire sur les thématiques de l'archéologie, la lecture et l'écriture, l'eau et les économies d'énergies.
- 1 appel à projet spécifique pour les lycées sur les enjeux autour de l'agriculture, la biodiversité, le climat, les paysages, l'aménagement du territoire...
- Les élèves ont bénéficié de plusieurs interventions : observations de terrain, rencontres d'experts et de professionnels, expériences, enquêtes, visites ... Et ils ont réalisés des supports de restitution en fin de projet.
- Outils de valorisation des projets via un stage de 6 mois : affiches et cartes postales.

Défi famille à biodiversité positive

- Programme expérimental de l'OFB et la fédération nationale des Parcs
- Objectif : mettre en place des habitudes dans le quotidien de famille pour réaliser des économies d'énergie, améliorer l'autonomie alimentaire et jardiner de manière à préserver la biodiversité.
- 10 familles de Valensole/Gréoux/Montmeyan mobilisées sur 1 année.

Cycles de rencontres grand public (conférence-débat, atelier visite, chantier, ...)

- Objectif : mobiliser les citoyens du territoire autour des enjeux forts et permettre à chacun d'agir dans son environnement proche.
- Soutien d'un certain nombre d'événements portés par des partenaires sur le territoire.
- Certaines rencontres organisées et menées directement par le Parc mais toujours en partenariat avec une association et/ou la commune.
- Notre présence sur les manifestations locales conforte le principe de soutien aux associations qui font vivre le territoire à l'année.

Chiffres clés – indicateurs

Nombre de projets pédagogiques réalisés en milieu scolaire et nombre d'élèves concernés : 37 projets avec 49 classes du primaire au lycée soit environ 1 155 élèves.

Nombre de projets pédagogiques réalisés en structures ACM : 2 séjours avec 23 adolescent.es de 13 à 16 ans, 2 ateliers cuisine avec des centres sociaux de Draguignan.

Nombre de rencontres habitants et d'ateliers thématiques réalisés : 55 rencontres avec 1 965 participant.es, 10 ateliers (Valx) avec 132 participant.es et 4 ateliers cuisines avec 43 participants

Nombre de jeunes accompagnés dans leurs démarches d'orientation : 3 stagiaires de 3^{ème} et de 2^{nde}

Nombre de formations réalisées ou accompagnées : au moins 17 formations toutes missions du Parc confondues

Nombre et types de personnes touchées par la formation : environ 264 participants (enseignant.es, professionnels du tourisme et marqué.es Parc, partenaires éducatifs, habitant.es, agriculteurs.rices, ...)

Nombre et types de démarches participatives destinées à la population mises en place dont nombre et types d'actions d'implication des jeunes : 3 démarches participatives (Défi famille, ABC, chantiers) mais aucune spécifique pour les jeunes

ZOOM sur les séjours « Jeunes en Montagne ! »

Séjour au refuge du Mont Chiran du 7 au 9 août 2023 « Les métiers de la montagne »

- 13 adolescents : 7 du service jeunesse de la CCPV et 6 de la ville porte de Digne-les-Bains.
- Rencontres avec le gardien du refuge, un écogarde, des accompagnateurs en montagne, une ânière.
- Randonnée pastorale, aide au refuge, veillé astronomie, soin aux ânes
- Initiation à la photo ([lien vidéo "Love Chiran"](#))

Séjour en itinérance du 16 au 20 août 2023 « Sur les traces des bergers et bergères »

- 10 adolescents (8 filles -2 garçons) de l'AEP de Castellane
- Rencontres avec les chevriers de Valx, un écogarde, un berger
- Atelier traite, suivi du troupeau, autonomie vie quotidienne
- Nuit à la belle étoile ou sous tipi
- Carnet de bivouac ([lien vidéo "Love Pasto"](#))



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'État (via le FNADT)

Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
<p>Elle limite les transports (déplacement à pied).</p>	<p>Elle permet aux jeunes d'être sensibilisés à la gestion de l'eau et aux enjeux du changement climatique.</p>	<p>Elle répond au besoin de sortir ; permet d'améliorer la santé physique et mentale des jeunes.</p>	<p>Elle permet aux jeunes de se connecter à la nature et de mieux connaître leur environnement, de découvrir la biodiversité de la montagne.</p>

ZOOM sur le Défi famille à biodiversité positive

Première participation du Parc du Verdon sur les thématiques jardin, cuisine et énergie.

- 10 familles de Valensole, Gréoux-les-Bains et Montmeyan
- 1 structure partenaire : Le Colibricole
- 3 rencontres en soirée
- 7 ateliers réalisés : jardin, énergie, cuisine
- 3 podcast réalisés par Radio Verdon
- 1 journée de restitution auprès des habitants



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Office français de la biodiversité (OFB) et de la Fédération des Parcs naturels régionaux.



Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
<p>Elle permet la plantation dans les jardins (fixation du CO2) et la sensibilisation autour des économies d'énergies (et des sources de production de gaz à effet de serre) .</p>	<p>Le contenu des ateliers a permis aux familles de travailler sur leur résilience et leur adaptation.</p>	<p>Elle répond au besoin de sortir et permet d'améliorer la santé physique et mentale. Elle fait évoluer vers une alimentation plus saine.</p>	<p>C'est le but premier du défi : comment faire que nos gestes au quotidien soient plus respectueux voir favorise la biodiversité.</p>

ORIENTATION 4 : RENFORCER LA GESTION COMMUNE ET SOLIDAIRE ENTRE TERRITOIRES AVAL ET AMONT DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

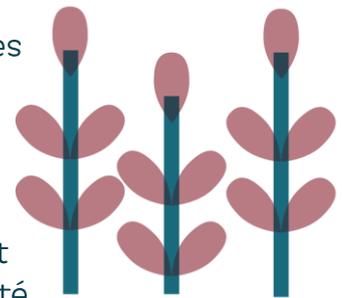
Participation à l'élaboration de l'arrêté cadre inter préfectoral Durance Verdon :

Suite à la sécheresse exceptionnelle vécue en 2022 une concertation a été lancée par le préfet de Région sur les arrêtés sécheresse sur les territoires desservis par l'eau du Verdon. En effet jusqu'à présent les territoires desservis par les ressources stockées dans les grandes retenues n'étaient pas concernés par les mesures de restriction. L'arrêté, qui devrait être signé avant la saison estivale 2024 :

- définira les niveaux de gravité sécheresse sur les ressources stockées (notamment Castillon Sainte-Croix) et les critères permettant de les déclencher,
- établira les zones d'alerte et les usages sur lesquels s'appliqueront ces niveaux,
- déterminera pour les différents niveaux de gravité sécheresse les mesures de restriction ou d'interdiction des usages économiques alimentés par les ressources stockées.

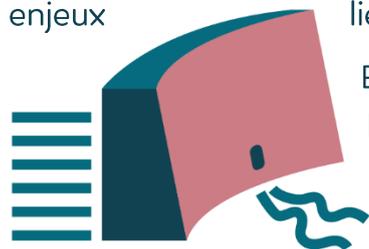
Travaux d'entretien de la végétation du lit et des berges

En 2023 les travaux d'entretien de la végétation du lit et des berges se sont poursuivis sur les berges du Verdon. Les travaux correspondent à des opérations forestières du type abattage, débroussaillage, élagage, recépage, gestion des embâcles, gestion des espèces exotiques envahissantes. Ces opérations visent à favoriser les écoulements, contribuer au bon fonctionnement hydromorphologique des cours d'eau, préserver la biodiversité inféodée aux milieux aquatiques, diversifier les boisements rivulaires, gérer les érosions dans les secteurs à enjeux.



Etude diagnostic et définition d'un programme d'actions pour la restauration du Rouret et de la Recluse à Castellane

L'étude de restauration hydromorphologique du Pesquier et de la Recluse à Castellane, démarrée en 2021, s'est poursuivie. Cette étude doit permettre d'identifier des actions permettant d'améliorer l'état des milieux aquatiques de ces cours d'eau très aménagés en milieu urbain, de cerner les marges de manœuvre de restauration des milieux en intégrant les enjeux liés au risque inondation.



En juin 2023, les propositions d'actions hiérarchisées par niveau de priorité ont été présentées en comité de pilotage. L'étude doit se finaliser début 2024 avec la présentation des actions au niveau avant-projet, avant la décision sur les suites à donner.

Chiffres clés – indicateurs (cf charte ou synthèse charte)

Nombre de projets de restauration morphologique et linéaires :

- 1 projet en phase réalisation : Colostre ; 3,7 km réalisés ; 1.4 km en projet
- 2 projets en phase études : Pesquier Recluse à Castellane; Verdon à La Foux d'Allos

Linéaires de travaux de restauration et entretien ripisylves en 2023 dans le cadre du PPRE : 33 km

Nombre d'actions de lutte contre les espèces animales exotiques envahissantes dans les milieux aquatiques : 0 (marché infuctueux)

Nombre de communes engagées dans une démarche d'économie d'eau accompagnée par l'EPAGE Verdon : 10

ZOOM sur les travaux d'entretien de la végétation du lit et des berges

Les travaux de restauration et d'entretien sont portés depuis 2020 à l'échelle du bassin versant du Verdon par l'EPAGE Verdon, l'ensemble des 7 intercommunalités lui ayant transféré leur compétence GEMA.

Dans le cadre du plan pluriannuel de restauration et d'entretien des ripisylves, qui vise à préserver le bon état des milieux aquatiques et favoriser les écoulements sur les secteurs à enjeux, en 2023 des travaux ont été réalisés sur la Chasse à Villars-Colmars et Colmars (2 km) ; l'Issole à Saint André-les-Alpes et la Mure-Argens (6 km) ; le torrent de Chaussegros à Beauvezer (1 km) ; le Jabron à Peyroules (7 km) ; le Verdon à Castellane (2 km) ; le Verdon à Vinon-sur-Verdon et Gréoux-les-Bains (7 km) ; le Colostre à Riez (2 km) ; le ruisseau de Notre-Dame à Valensole (6 km).



Travaux de bûcheronnage, torrent de Chasse, Villars-Colmars (04)



Travaux sur le Jabron à Peyroules, enlèvement de déchets.

Des interventions sont également réalisées dans le cadre du plan de gestion sédimentaire du haut Verdon. Une étude a montré que sur le Verdon d'Allos à Saint-André, il y a une diminution des apports en matériaux (galets...) dans la rivière. Sur le haut Verdon comme sur une majorité des rivières de France, les graviers, galets, blocs n'arrivent plus suffisamment dans le Verdon. Sont notamment en cause les aménagements en bord de rivière (routes, aménagements de berges...) et le développement de la végétation sur les versants. Les conséquences à long terme d'un déficit trop important de ces matériaux sont multiples : enfoncement du lit entraînant la déstabilisation d'ouvrages (protections de berges, digues, ponts...), érosions de berges, problèmes d'alimentation de captages, perte de biodiversité aquatique et dégradation de la qualité de l'eau, disparition des zones de tressage remarquables... Des actions ont été définies et sont en phase de mise en œuvre depuis 2021 pour essayer d'enrayer cette tendance. Il ne s'agit cependant pas de rétablir le transport sédimentaire d'antan mais de limiter les effets négatifs de l'enfoncement du lit des cours d'eau sur les aménagements, le paysage, l'environnement. En 2023, différentes interventions ont été réalisées :

- Des opérations pour éviter la fixation des bancs de graviers présents dans le lit de la rivière par le développement de la végétation. Pour cela, la végétation est enlevée sur ces bancs sur lesquels les matériaux pourront être mobilisés lors d'une crue. En 2023 ces travaux ont

concerné une surface de 63 000 m² environ, sur les communes de Colmars-les-Alpes, Thorame-Haute, Beauvezer et Allons.

- Des interventions pour permettre aux affluents du Verdon de lui apporter des galets. Pour cela, les confluences de ces affluents avec le Verdon doivent être entretenues pour que les matériaux ne soient pas bloqués. En 2023 la dévégétalisation totale du lit de la Lance à l'amont de la passerelle à Colmars a été réalisée, sur une surface de 10 000 m² environ.



Travaux essartement et broyage sur structures alluvionnaires



Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
	<p>Elle améliore la résilience des milieux aquatiques face aux aléas climatiques</p>	<p>Elle préserve le bon état des milieux aquatiques et de leur services rendus (qualité de l'eau, niveau des nappes...)</p>	<p>Elle améliore la résilience des milieux aquatiques face aux aléas climatiques</p>

ZOOM sur la solidarité aval – amont dans le cadre de la convention de partenariat avec la Société du Canal de Provence

Depuis 2008 le syndicat mixte du Parc du Verdon, gestionnaire du bassin versant du Verdon, et la Société du Canal de Provence, qui prélève et transfère les eaux du Verdon pour satisfaire les besoins en eau au niveau régional, sont liés par une convention de partenariat. Cette convention de solidarité aval – amont permet la contribution financière de la SCP aux actions et investissements permettant l'amélioration de la qualité de l'eau, mais aussi aux actions et investissements permettant de sécuriser l'accès à l'eau, d'acquérir des connaissances sur les eaux souterraines et superficielles et d'accompagner les adaptations aux changements climatiques.



En 2023, la SCP a apporté 184 000 € d'aide (sur 350 000 € disponibles). Trois projets de station d'épuration ont été financés (station d'épuration du Logis du Pin à La Martre; station d'épuration de Châteaueux; station d'épuration de Ginasservis), ainsi que l'achat de kits antipollution en cas de pollution accidentelle, la prise en charge des bus pour la visite du centre de contrôle de la SCP au Tholonet par des classes du territoire, et la mise en place de pontons flottants sur le lac de Sainte-Croix pour l'adaptation des activités nautiques au marnage.



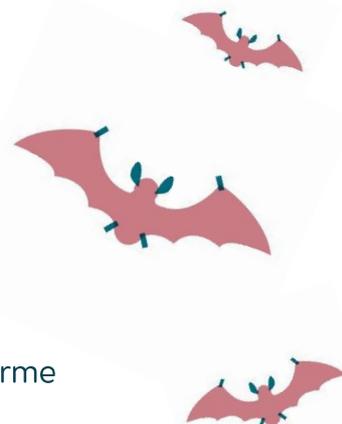
 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
	<p>Elle participe à l'adaptation des activités nautiques aux fluctuations du niveau d'eau dans les lacs.</p>	<p>Elle facilite la préservation de la qualité de l'eau et apporte une solidarité financière aux habitants du territoire du Verdon.</p>	<p>Elle participe à la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.</p>

ORIENTATION 5 : FAIRE DE LA BIODIVERSITÉ UN BIEN COMMUN À PRÉSERVER ET À TRANSMETTRE AUX GÉNÉRATIONS FUTURES.

Création de gîtes en bâtiments pour le Petit rhinolophe

Le petit rhinolophe est une espèce de chauves-souris menacée et emblématique de notre territoire. Le Parc porte depuis plusieurs un programme d'action permettant de mieux la connaître, de la préserver et de communiquer pour sensibiliser acteurs et habitants sur leur rôle et l'enjeu de les préserver. En 2023, les principales actions étaient :

- Démarche « Territoire engagé pour la Nature » (TEN) de la commune d'Esparron-de-Verdon : création d'un gîte pour le Petit rhinolophe dans l'ancienne mairie d'Albiosc
- Contrat Natura 2000 pour la création d'un gîte dans l'ancienne ferme Rébory au domaine de Valx
- Etudes préalables pour la restauration d'un pigeonier communal à Valensole et chapelle à Puimoisson, pour préserver leur colonie de petits rhinolophes
- 18 mai 2023, fête du lac d'Esparron-de-Verdon : animation grand-public sur les chauves-souris (30 participants à la projection d'un film en première partie de soirée, 15 personnes pour l'écoute des chauves-souris en seconde partie de soirée)
- Animations auprès de l'école maternelle et primaire de Quinson (24 élèves) et restitution lors de la fête de l'école le 30 juin 2023
- Journée d'informations et de sensibilisation auprès des professionnels du tourisme du secteur des basses gorges du Verdon, co-organisée avec les offices du tourisme intercommunaux regroupés sous la bannière « Destination Verdon »



Actions mises en œuvre grâce au soutien financier de : Office français de la biodiversité et Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur (actions sur Esparron-de-Verdon), Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER) et Etat (contrat Natura 2000).

Le Programme agroenvironnemental et climatique du PNR (PAEC Verdon) :

Le Parc avait soumis à la DRAAF fin 2022 un projet agroenvironnemental et climatique " PAEC". Doté d'un budget prévisionnel d'un peu plus de 3 millions d'euros, ce PAEC a permis aux agriculteurs et éleveurs du territoire de souscrire des mesures agro-environnementales et climatiques " MAEC". L'objectif était d'appuyer et valoriser les pratiques agricoles et pastorales qui concourent à :

- la préservation de la biodiversité remarquable des milieux pastoraux ;
- la préservation d'espèces spécifiques à forts enjeux de conservation ;
- la préservation et la gestion des zones humides
- la prévention des feux de forêts (DFCI).

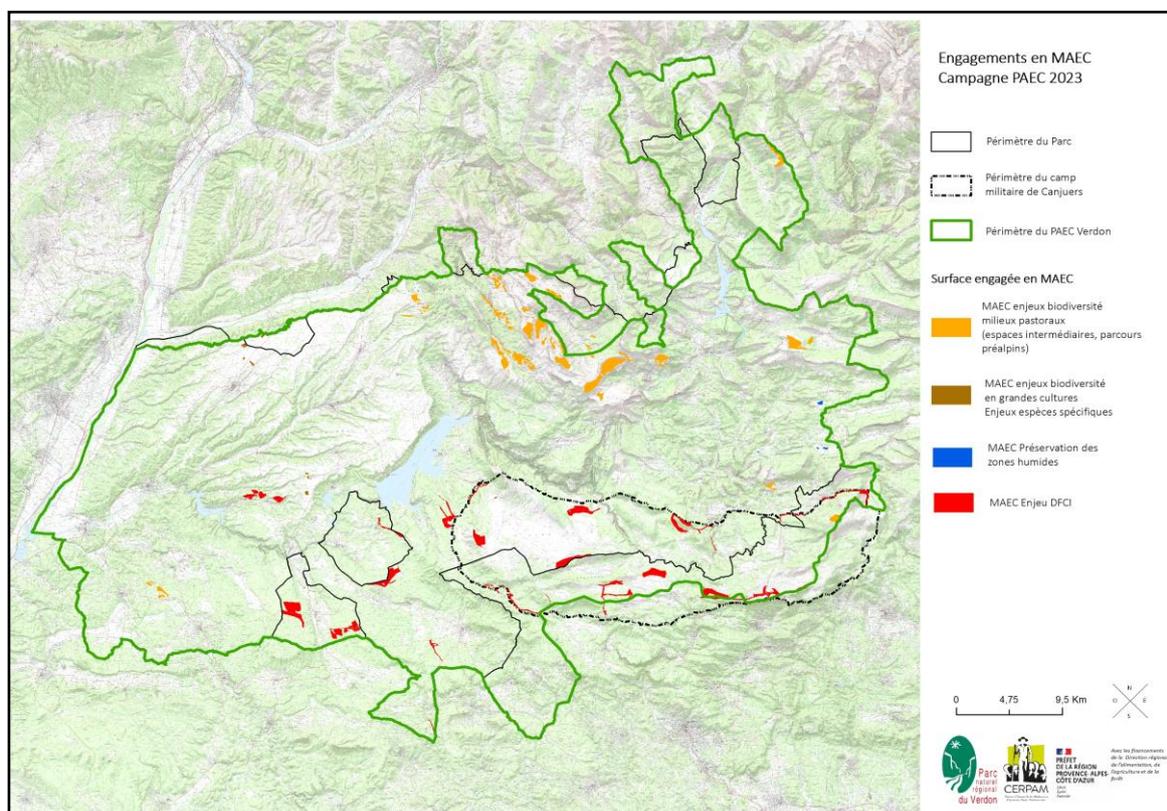
Le territoire éligible et les secteurs prioritaires éligibles sont consultables sur le site internet du Parc : <https://www.parcduverdon.fr/fr/biodiversite/les-mesures-agri-environnementales-et-climatiques-maec>

L'animation du PAEC est réalisée en partenariat avec le Cerpam.

L'animation réalisée en 2023 a permis d'engager 3600 ha en MAEC, soit plus d'une cinquantaine de demandes d'engagements en MAEC pour un montant total environ de 2 millions d'euros (réparti sur la durée d'engagement de 5 ans).

ZOOM sur l'animation des MAEC en 2023

- + de 4000 ha engagés en MAEC en 2023 dont :
- enjeu de préservation de la biodiversité dans les milieux pastoraux : ~ 2000 ha
- Préservation d'espèces spécifiques : 52 ha
- Préservation des zones humides : 32 ha
- Défense des forêts contre les incendies : 1950 ha
- 47 dossiers déposés dont 15 par des groupements pastoraux



Surfaces engagées en MAEC en 2023

L'animation et la mise en œuvre des MAEC est rendue possible grâce au soutien financier de l'Etat et de L'Europe (Fonds européen agricole pour le développement rural –FEADER), ainsi que de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et du Département du Var (MAEC à enjeu DFCI).

Animation de la démarche Natura 2000 :

- Diffusion de 5 vidéos présentant la démarche Natura 2000
- Animation de la démarche BiodivSport pour sensibiliser les pratiquants d'escalade à la biodiversité : <https://biodiv-sports.fr/login/?next=/>
- Contrat Natura 2000 pour la création d'un gîte à Petit rhinolophe à la ferme Rébory (Domaine de Valx)
- Appui technique aux communes pour le maintien de deux gîtes à Petit rhinolophe dans des bâtiments communaux
- Animations sur la biodiversité des sites Natura 2000 auprès du grand-public et des scolaires
- Suivis de plusieurs espèces emblématiques du territoire (Outarde canepetière, Petit rhinolophe, Aigle royal...)



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Europe (Fonds européen agricole pour le développement rural) et de l'Etat.

Le Plan de gestion stratégique des zones humides du bassin versant du Verdon :

- Finalisation et validation du plan de gestion fixant les grandes orientations pour mieux connaître et préserver les zones humides du territoire
- Mise en ligne à destination des communes de l'inventaire actualisé des zones humides sur le système d'information territorial du Parc (cartes et fiches descriptives)
- Porter à connaissance aux DDTM et aux EPCI

Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée-Corse et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur :

Suivi d'espèces patrimoniales

- Suivi annuel des effectifs de l'Outarde canepetière sur le plateau de Valensole
- Suivi d'une cinquantaine de gîtes de reproduction du Petit rhinolophe
 - Reconduction des suivis des populations d'écrevisses à pattes blanches et des écrevisses exotiques



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur.

ZOOM sur l'atlas de la biodiversité communale de Saint-Jurs

Animation de l'atlas de la biodiversité communale de Saint-Jurs

Elaboration du cahier de la biodiversité

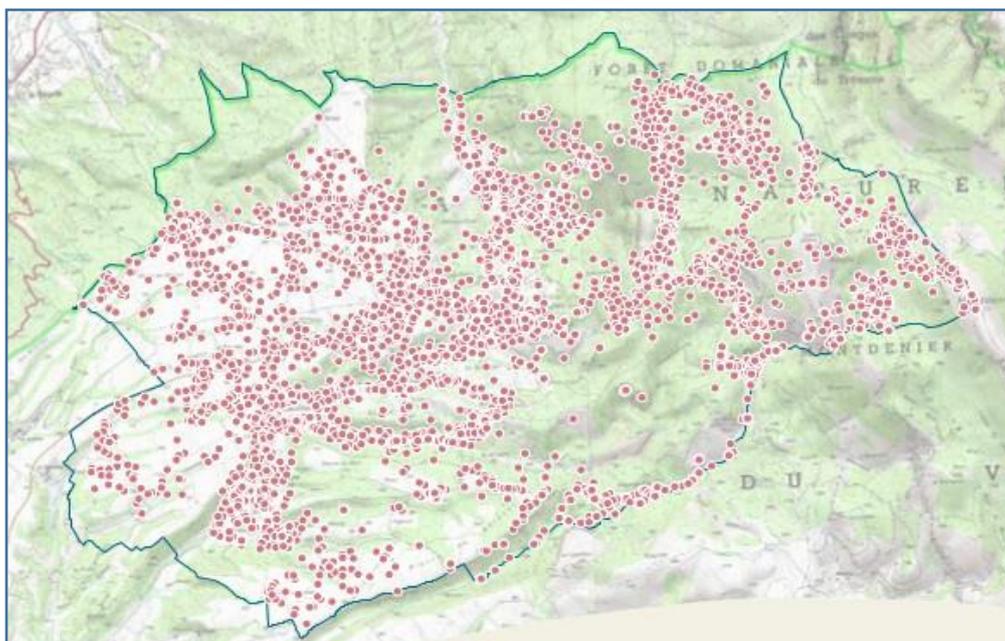
Réunion publique de lancement de l'ABC de Trigance

- 9 sorties grand-public
- 9 inventaires spécifiques réalisés
- 8595 observations réalisées sur la commune
- 1023 espèces inventoriées dans le cadre de l'ABC

Des actions mises en œuvre grâce au soutien financier de l'Office français de la biodiversité, dans le cadre du Plan France Relance.



Observations réalisées sur la commune de Saint-Jurs dans le cadre de l'atlas de la biodiversité communale



ORIENTATION 6 : S'APPUYER SUR LA CAPACITÉ NATURELLE D'ADAPTATION DES FORÊTS POUR FAVORISER LEUR RÉSILIENCE FACE AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Réduction de la vulnérabilité des espaces pastoraux et forestiers



A l'échelle de 5 PNR préalpins exposés au changement climatique et partageant deux trames écologiques majeures pour leur territoire : les milieux pastoraux et la trame de vieux bois :



Prise de mesures en forêts par une équipe de l'INRAE

- Définir des méthodes et tester des outils de diagnostics agro-écologiques avec les services pastoraux et le Conservatoire Botanique national Alpin (CBNA) pour évaluer la vulnérabilité des milieux et des systèmes pastoraux au changement climatique ; et ainsi favoriser l'adaptation et la résilience des systèmes pastoraux et des trames écologiques qui en sont le support
- Mieux identifier et cartographier la trame de vieux bois : réalisation d'une cinquantaine de placettes forestières permanentes sur le territoire, complémentaires à celles mises en place par l'ONF pour permettre à terme d'élaborer une carte des gradients de maturité des forêts et ainsi guider les actions de gestion pour préserver et connecter au mieux cette trame de vieux bois, foyer de biodiversité et puits de carbone.

Actions mises en œuvre grâce au soutien financier de l'Europe (Fonds européen de développement régional du Massif des Alpes (FEDER Massif des Alpes), de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de l'Etat (FNADT – financements de l'ANCT).

Trame de vieux bois et résilience des forêts au changement climatique

			
Atténuer les émissions des gaz à effets de serre	S'adapter en réduisant la vulnérabilité	Favoriser la santé des habitants et leur bien-être	Favoriser la préservation de la biodiversité
Avoir des écosystèmes en bon état de conservation, des sols préservés, c'est aussi permettre le stockage naturel de carbone (par les forêts, les prairies, dans le sol...) et contribuer ainsi à atténuer les émissions de CO2.	Préserver des écosystèmes, les paysages, les sols et leur bon fonctionnement écologique est une condition indispensable et un facteur clé pour l'adaptation et la lutte contre les effets du changement climatique.	Préserver des écosystèmes, des paysages et leur bon fonctionnement écologique, c'est aussi préserver un cadre de vie de qualité (qualité de l'air, de l'eau, alimentation saine...), prévenir les risques naturels et leurs impacts (inondations, érosion...).	La connaissance est un préalable pour mieux préserver notre patrimoine naturel. Les actions de gestion et de préservation engagées par le Parc et ses partenaires répondent à cet enjeu clé de la Charte, au cœur de ses missions.

Rencontres techniques en 2023 avec des acteurs forestiers et de la recherche en vue de :

- poursuivre et finaliser le travail sur la trame de vieux bois (réaliser une carte des gradients de la maturité forestière sur le territoire et évaluer la connectivité de la trame de vieux bois sur le territoire pour guider les actions de gestion)
- préfigurer un projet partenarial que le Parc porterait :
 - établir un diagnostic de territoire multicritères pour mieux évaluer et cartographier la vulnérabilité et les potentialités de résilience des forêts au changement climatique, de manière à partager les enjeux et guider les actions de gestion ;
 - mettre en pratique avec les acteurs forestiers les outils de diagnostic, mettre en œuvre des actions démonstratives de gestion et d'exploitation favorisant la biodiversité forestière et préservant les sols

Chiffres clés – indicateurs

Nombre d'actions de sensibilisation menées : 2

Nombre de démarches engagées en matière d'évaluation des impacts carbone : 0

Nombre d'actions de résilience portées ou accompagnées par le parc : 4

Quantité (tonnes) de GES (CO₂, CH₄, N₂O) évitée :

ORIENTATION 7 : RÉVÉLER ET PARTAGER LE PATRIMOINE CULTUREL

Archéo'Verdon

Voir détail ci-après

- Projets jeunesse : 4 projets scolaires (76 jeunes)
- 2 jours de sensibilisation : 1 comité syndical thématique (27 pers.) ; 1 journée pour les professionnels du tourisme (19 pers.) avec le musée de Préhistoire.
- 3 événements rassemblant 185 personnes et 7 partenaires impliqués.
- Dimension scientifique : adhésion au réseau culture sciences régional ; 9 structures scientifiques impliquées ; édition d'1 courrier scientifique



Financements

Action mise en œuvre grâce au soutien financier de la Région Sud, Fondation Crédit agricole, Ministère culture

La Roulo

- Création d'1 œuvre artistique imaginée par Till Roeskens et Elsa Noyons : fresque murale sur la chapelle Notre – Dame de Bellevue. Inauguration en présence d'une cinquantaine de personnes. Projet mené en partenariat avec la commune de Puimoisson et le CAIRN – centre d'Art contemporain de la ville de Digne.

Action mise en œuvre grâce au soutien financier du programme Leader et du département Alpes de Haute-Provence

Résidence et médiation autour du livre et de la lecture

- 1 autrice en résidence sur 2 communes (Tourtour et Aups) pendant 1 mois sur la thématique : écrire sur le monde de demain. Partenaires : la médiathèque d'Aups, la librairie Caractères Libres, l'association plancher des chèvres
- Actions de médiation : écriture de textes et création de posters avec 1 école et 1 collège (39 élèves) et 2 ateliers tout public, (25 personnes)



Action mise en œuvre grâce au soutien financier du Ministère de la culture.

Accompagnement des projets communaux de restauration du patrimoine bâti

- Valensole : pigeonnier Saint-Pierre. Etude de maîtrise d'œuvre et consultation des entreprises.
- Trigance : Eglise Saint-Michel. Calade réalisée par un murailleur. Mise en place d'un chantier participatif (16 participants). Aménagement d'un garde-corps et d'un banc. Conception d'un panneau de valorisation.
- Allemagne en Provence : fontaine de la place de Verdun. Demandes de subvention (Région, CD 83, DRAC). Etude de maîtrise d'œuvre.
- Peyroules : Cimetière du hameau de Ville. Finalisation du chantier comprenant la maçonnerie des piliers et réalisation d'un portail en fer forgé. Suivi de travaux des 2 lots.
- Esparron-de-Verdon : Chapelle Notre-Dame. Réunion en lien avec les financements du projet (aide publique et mécénat).

Actions mises en œuvre grâce au soutien financier des communes, de la Région Sud, des départements, de la DRAC, et de la Fondation du Patrimoine

ZOOM sur le projet gypse

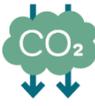
- Exposition « Gypse, Gypiers, Gypseries en Verdon » : Mise en forme des supports (bâches d'exposition, flyer, synthèse d'étude) comprenant la rédaction et la consultation des prestataires (graphiste et imprimeur).
- Etude de faisabilité sur le développement d'une filière économique sur le gypse : Consultation, recrutement d'un bureau d'étude, 2 rencontres du comité de pilotage, rendu intermédiaire.
- Organisation d'un comité syndical thématique à Valx : « Intervenir sur le patrimoine bâti à l'heure de la transition énergétique et écologique » le 12 octobre 2023. Apport théorique et ateliers conseils ; 26 participants.
- Préparation de 2 journées techniques autour des écomatériaux destinées aux prescripteurs (élus, architecte, artisans maçons, négoce de matériaux, techniciens)



Le comité syndical thématique a rassemblé 26 personnes à la maison du Parc, en présence de l'architecte des bâtiments de France (UDAP 04). La question de la restauration du patrimoine bâti a été abordée sous l'angle des éco-matériaux, afin d'établir un lien avec les préoccupations énergétiques. Différents intervenants ont pris la parole, dont le Service architecture, patrimoine, traditions, Inventaire de la Région-Sud qui a rappelé le contexte historique de l'architecture du Verdon. Le CAUE du Var a brossé un portrait de différents projets accompagnés, que ce soit en neuf ou en réhabilitation. Les techniciens du Parc sont intervenus pour rappeler la réglementation en vigueur, les principes et les outils d'intervention, les techniques de mise en œuvre des (éco)matériaux. Une présentation des travaux menés sur la salle Rébory, ancienne grange devenue salle de réunion, a clos la matinée. L'après-midi s'est déroulé sous forme d'ateliers où les communes ont présenté leurs projets de restauration portant sur du bâti traditionnel ou des projets de rénovation.

Action mise en œuvre grâce au soutien financier du programme Leader et de la Région

Cette action contribue à :

			
Atténuer les émissions des gaz à effets de serre	S'adapter en réduisant la vulnérabilité	Favoriser la santé des habitants et leur bien-être	Favoriser la préservation de la biodiversité
Adopter des bonnes pratiques en matière de restauration pour avoir des habitations moins énergivores. Redonner une place au plâtre comme matériau recyclable.		Promouvoir un habitat sain	

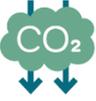
ZOOM sur Archéo'Verdon



Les sols du Verdon regorgent de vestiges, de traces anciennes de l'occupation humaine. Le Parc a mené diverses actions pour valoriser ces découvertes et parler d'archéologie. Des collèges et écoles ont (re) découvert leur histoire ; les habitants ont été invités à participer à 3 rencontres pour les journées européennes de l'archéologie ; des journées ont été proposées pour sensibiliser professionnels et élus. L'édition d'un courrier scientifique et l'adhésion au réseau culture science sont venus affirmer la dimension de médiation scientifique et de partage des

connaissances souhaités avec l'ensemble des scientifiques mobilisés (service départementaux d'archéologie, service régional d'archéologie, musée de Préhistoire, CNRS, associations de culture scientifiques, etc.). Communes où se sont déroulées les actions : Allemagne-en-Provence, Castellane, Comps-sur-Artuby, Quinson, Riez, Trigance.

Cette action contribue à :

			
Atténuer les émissions des gaz à effets de serre	S'adapter en réduisant la vulnérabilité	Favoriser la santé des habitants et leur bien-être	Favoriser la préservation de la biodiversité
Les actions scolaires sont menées dans l'environnement de proximité pour éviter les déplacements.	Un regard posé sur notre passé qui questionne le rapport à notre environnement aujourd'hui.	Des événements qui enrichissent l'offre culturelle et concourent à l'amélioration du cadre de vie	

Chiffres clés – indicateurs

Nombre d'édifices du patrimoine bâti restaurés avec l'appui du Parc : chantiers accompagnés : 5

Nombre de coopération pour des programmes de recherches ou d'inventaires : Archéo Verdon : 5

Nombre d'actions de sensibilisation ou de formations (nb d'animation/jour/personnes) : archéo Verdon (2 actions / 2 jours / 46 pers) ; chantier calade à Trigance : 16

Nombre de projets d'interprétation accompagnés ou portés : 2

Nombre de programmations culturelles et artistiques accompagnées ou portées : Archéo Verdon (3) ; la Routo (1) ; Livre et lecture (2)

Nombre de partenaires culturels et artistiques mobilisés : Archéo V (14) ; La Routo (3) ; Livre et lecture (5), exposition gypse (4 partenaires, 6 contributeurs)

ORIENTATION 8 : RÉVÉLER ET PRÉSERVER LES PAYSAGES DU VERDON, ACCOMPAGNER LEUR ÉVOLUTION

&

ORIENTATION 9 : AGIR POUR UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DU VERDON, ADAPTÉ AUX MODES DE VIE RURAUX, ET ATTRACTIF À L'ANNÉE

Le suivi et l'accompagnement des documents de planification et d'urbanisme

Lors de l'élaboration ou de la révision d'un document d'urbanisme, le Parc intervient auprès des collectivités en apportant sa connaissance par le biais d'une approche transversale (biodiversité, eau, paysages, agriculture, patrimoine bâti, énergie, mobilité). Il s'agit d'une occasion de s'assurer de la cohérence des projets de développement des communes et intercommunalités avec les objectifs de la Charte. Le Parc joue ainsi un rôle d'information, de conseil et d'appui lors de la mise en place de ces stratégies d'aménagement. Depuis une dizaine d'années, beaucoup de documents ont été réalisés et sont désormais opposables. Aujourd'hui, 10 PLU, 1 carte communale et 2 SCOT sont en cours d'élaboration ou de révision.

En 2023, le Parc est intervenu dans :

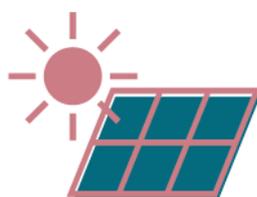
- Le suivi des PLU de Aups, Esparron-de-Verdon et Ginasservis et des SCOT Alpes Provence Verdon et Provence Alpes Verdon.
- La préparation des avis du bureau du Parc pour le PLU de Régusse et les SCOT Alpes Provence Verdon et Dracénie Provence Verdon.
- Le suivi de l'extension du classement du Roc de Castellane et de la révision du classement de Bargème au titre des sites et monuments naturels.



L'accompagnement du plan paysage et transition énergétique de DLVAgglo

Les Parcs du Verdon et du Luberon ont poursuivi leur accompagnement en AMO auprès de l'agglomération Durance Luberon Verdon afin de mettre en œuvre son plan de paysage et de transition énergétique. En 2023, une concertation a été organisée auprès des habitants, pour faire émerger les perceptions et les relations aux paysages du territoire et identifier des zones où il pourrait être acceptable socialement de développer du photovoltaïsme au sol.

Plusieurs outils sont en cours de finalisation à savoir une carte d'exclusion faisant ressortir les zones à enjeux naturalistes et paysagers rédhibitoires pour l'implantation de centrales photovoltaïques au sol, une carte des sensibilités paysagères et un guide pour diffuser auprès des développeurs, des bonnes pratiques en matière d'aménagement de centrales de production d'énergie solaire.



Démarche PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations)

En 2023 l'EPAGE Verdon a finalisé le dossier du Programme d'Etudes Préalable du PAPI Verdon en concertation avec les communes et intercommunalités du bassin versant du Verdon, et l'a déposé pour instruction auprès des services de l'Etat le 24 octobre 2023.

Etudes de danger des digues de Castellane et Gréoux-les-Bains

La mise à jour de l'étude de dangers de la digue de la Barricade à Castellane et de la digue de Gréoux-les-Bains, en vue de leur reconnaissance en système d'endiguement ou neutralisation, se sont poursuivies sous maîtrise d'ouvrage de l'EPAGE Verdon.

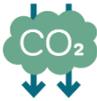


Travaux d'urgence suite aux crues de décembre dans le haut Verdon

Les 1er et 2 décembre 2023 une crue a eu lieu sur le bassin du haut Verdon, créée par des précipitations couplées à une fonte du manteau neigeux. Les débits du Verdon et de certains de ses affluents ont grossi, sans provoquer de débordements. Néanmoins de fortes érosions ont été constatées et les dégâts sur la digue des Relarguiers à Beauvezer et les accumulations de bois sur certains ouvrages ont nécessité des interventions en urgence (confortement de la digue, enlèvement d'embâcles et abattages d'arbres menaçants).



Ces actions contribuent à :

			
Atténuer les émissions des gaz à effets de serre	S'adapter en réduisant la vulnérabilité	Favoriser la santé des habitants et leur bien-être	Favoriser la préservation de la biodiversité
			Diffuser la connaissance sur la biodiversité et les paysages

Chiffres clés – indicateurs

Nombre d'actions de conseil du Parc pour la prise en compte des enjeux environnementaux et paysagers dans les projets agricoles, forestiers, urbains : non communiqué (nc)

Nombre de porter à connaissance réalisés et transmis aux collectivités lors de l'élaboration ou de la révision de leur document d'urbanisme : nc

Nombre de dispositifs de protection réglementaire mis en place en faveur de la préservation des paysages : nc

Nombre d'avis émis sur des documents d'urbanisme : nc

Nombre d'avis émis sur des projets d'aménagement : nc

ZOOM sur le PAPI Verdon



La crue de novembre 1994 sur le Verdon est la crue de référence pour les actions liées au risque inondation

En 2020, impulsée par la communauté de communes Alpes Provence Verdon qui mettait en avant ses difficultés à financer la compétence PI (prévention des inondations) avec l'unique recours à la taxe GEMAPI (territoire rural et peu peuplé, en zone de montagne avec de forts enjeux), une réflexion a été menée avec les élus de l'EPAGE Verdon sur l'opportunité de porter un PAPI (programme d'actions pour la prévention des inondations). Cet outil permettra d'élaborer une stratégie globale de gestion du risque inondation à l'échelle du bassin versant et de bénéficier de financements de l'Etat pour la mise en œuvre du programme d'actions. Le démarrage de la démarche PAPI a été validé en 2021. Après une phase d'élaboration du dossier en 2022 (diagnostic, stratégie, programme d'actions), en 2023 une concertation a été

menée auprès des services de l'Etat, des communes et intercommunalités afin de finaliser les fiches actions. Des échanges ont eu lieu avec les autres financeurs (Région, Agence de l'Eau, CD83) pour monter les plans de financements action par action. Le dossier de Programme d'Etudes Préalables a été finalisé dans le courant de l'année 2023 et déposé en DREAL pour instruction le 24 octobre 2023. Le Programme d'Etudes Préalables proposé totalise 35 actions pour un montant total de 3 538 000 €, financé globalement à hauteur de 2 075 095 € pour un autofinancement restant de 1 462 905 €. Le programme est donc financé à 60 % en global. Les actions démarreront dès 2024, elles sont réparties selon 7 axes :

- Amélioration de la connaissance et de la conscience du risque
- Surveillance, prévision des crues
- Alerte et gestion de crise
- Prise en compte du risque inondation dans l'urbanisme
- Réduction de la vulnérabilité des biens et des personnes
- Ralentissement des écoulements
- Gestion des ouvrages de protection hydraulique



 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
	<p>Réduction vulnérabilité des biens et des personnes au risque inondation Amélioration de la conscience du risque</p>	<p>Amélioration de la surveillance, prévision des crues et de l'alerte et la gestion de crise Réduction vulnérabilité des biens et des personnes au risque inondation</p>	

ORIENTATION 10 : ACCOMPAGNER ET VALORISER UNE AGRICULTURE ET UN PASTORALISME Tournés vers l'AVENIR ET RESPECTANT LES RESSOURCES NATURELLES DU TERRITOIRE

Aboutissement de la démarche CAMPAS (reconquête des milieux pastoraux) : travaux sur les communes de Ginasservis et Castellane (Blaron).

Le projet multipartenarial CAMPAS réunit le CNPF, le CERPAM, la SAFER et le Parc autour de la restauration des milieux pastoraux semi-ouverts à double fin : préservation de la biodiversité liée à ces milieux et reconquête pastorale. Les zones de parcours intermédiaires occupent une place importante dans le Verdon et elles ont tendance à se refermer. Après une analyse des différents enjeux sur 8 sites pilotes, une phase de travaux a été expérimentée en 2023 sur 2 sites :

- Sur la commune de Ginasservis, 4,7 ha proches du siège de l'exploitation de l'éleveur qui pâture sur la zone ont été réouverts et vont servir de pâturage de printemps. Cette zone est intéressante du point de vue naturaliste car des criquets hérissés, espèce endémique de la zone, y ont été repérés.
- Sur la commune de Castellane, le projet a permis d'ouvrir sur le site de Blaron.



Cette action a été financée avec le concours du FEADER, et du département du Var.

ZOOM sur l'ouverture d'un parcours sur Castellane dans le cadre de la démarche CAMPAS

Après la réalisation d'un diagnostic écopastoral qui a permis de confirmer l'intérêt du projet, l'éleveur exploitant les terres de Blaron a pu réaliser une coupe sylvopastorale et des travaux de débroussaillage sur une surface de 13 hectares. Les objectifs sont multiples : restaurer tant la fonctionnalité écologique de ces milieux, que leur fonctionnalité pastorale. La repousse de l'herbe permettra à l'éleveur d'y refaire pâturer son troupeau. Des haies ont également été préservées et mises en valeur pour créer des zones refuge et de nidification pour les oiseaux et la petite faune. Ce site qui abrite un Circaète Jean Leblanc, et dont les sols pentus sont sensibles à l'érosion, a été particulièrement exemplaire sur la prise en compte des différents enjeux dans le phasage des travaux.



Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
		<p>Maintien d'une activité pastorale vivante</p>	<p>L'ouverture de milieux favorise le maintien d'espèces liées aux milieux ouverts et semi-ouverts (criquet hérissé...)</p>

REGAIN : analyses de sol et projets de diversification

Un stage de fin d'études de 6 mois a permis de poursuivre le suivi des sols du plateau. 46 parcelles ont été analysées sur 37 exploitations agricoles, dont 8 nouvelles exploitations, une partie d'entre elles est suivie depuis 2017.

Au cours de l'année, 5 bulletins REGAIN ont été diffusés à l'ensemble des agriculteurs du plateau.

En matière de communication grand public, le Parc a participé à des projections des films « la théorie du boxeur » et « tu nourriras le monde » en présence des réalisateurs.

L'une des réponses au changement climatique est la diversification des cultures : des projets de cultures bas niveau d'intrants ont été montés ou poursuivis en intégrant de nouveaux partenaires tels que Duransia et Arvalis. Il s'agit de diversifier les assolements sur le plateau de Valensole, aujourd'hui constitués majoritairement de lavandin (plus de 60%), de blé dur et de sainfoin, pour introduire des légumineuses (pois de printemps et pois chiche) et des cultures résistantes à la sécheresse (millet). Le Parc a également mis en lien la coopérative Duransia avec le conseil départemental qui cherche à augmenter la part des légumineuses dans le cadre de son projet alimentaire territorial.



ZOOM sur journées techniques REGAIN

La journée technique du 7 septembre 2023 a réuni les acteurs de terrain pour faire le bilan de ces 7 ans de suivi des parcelles de lavandin. Les principaux résultats du réseau sol ont été analysés et partagés. Parmi ceux-ci, on retient que les parcelles ayant reçu un apport de pailles (vert broyé ou compostées) en quantités importantes (au-delà de 5 tonnes de matière organique par hectare sur les 7 années de suivi) ont des taux en matière organique (MO) totale supérieurs à celles qui n'en ont pas eu. Par ailleurs, ces taux en MO augmentent de manière significative sur ces parcelles : + 20% entre 2017 et 2023. La biomasse microbienne augmente quant à elle de 15% pour ces mêmes pratiques. Ceci conforte l'intérêt des apports de matière organique mais il est nécessaire que les quantités soient suffisantes pour avoir un effet. A l'inverse les parcelles qui n'ont bénéficié d'aucun apport ont vu leur taux de MO baisser depuis le début du suivi.



Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
<p>L'augmentation du taux de matière organique des sols permet de piéger du carbone atmosphérique</p>	<p>Planter des couverts végétaux en interrang de lavandin permet de lutter contre l'érosion, conserver des sols fertiles et lutter contre certains ravageurs</p>	<p>Favoriser la diversification des cultures participe à l'autonomie alimentaire du territoire</p>	<p>Nourrir les sols (couverts végétaux, apports de compost...) favorise la micro- et macrofaune du sol : vers de terre, nématodes, bactéries, champignons...</p>

La biodiversité domestique : formation diffusion de plants et projets de vergers conservatoires

Un 2e campagne de pressage de pommes a concerné 3 communes : Saint Julien de Verdon, Castellane et la Palud sur Verdon. 5,5 T de fruits issus de vergers anciens ont été valorisés en jus de pommes/poires. Les tarifs de la presse permettent qu'une partie soit redonnée aux apporteurs de fruits. Malheureusement la faible quantité de fruits par commune en 2023 n'a pas permis de toucher davantage de sites.

La pépinière du Parc a fourni 158 arbres distribués à 15 personnes, dont 4 agriculteurs. Ces plants de variétés traditionnelles font partie de la stratégie de conservation, et valorisent les fruits. En complément de cette action, 3 journées de formation ont été organisées sur les thématiques de la greffe, la taille, et la conduite des vergers multi-espèces haute-tige.

Un projet de réseaux de vergers conservatoires pour lequel 4 communes ont répondu présents a été lancé et des financements ont été recherchés.



ZOOM sur la coopération avec l'INRAE sur la diversité des jus de fruits issus de variétés traditionnelles

Dans le cadre du projet de coopération avec l'INRAE, Justine Giroud, de l'équipe QuAlim a poursuivi son étude de l'impact de la biodiversité sur la qualité des jus. Présente le 11 octobre 2023, elle a suivi l'assemblage des lots et prélevé 15 échantillons de pommes puis 6 l de jus issus de ces lots.

Le projet DIVERSIGO est mené par Sophie-Joy ONDET, David PAGE et Anne-Laure DOSSIN et a pour objectif de valoriser la diversification face au changement climatique. Un séminaire de clôture a été organisé le 24 novembre par l'INRAE à Avignon pour sensibiliser les arboriculteurs à la biodiversité cultivée et valoriser les produits transformés issus de cette biodiversité.



Cette action contribue à :

 <p>Atténuer les émissions des gaz à effets de serre</p>	 <p>S'adapter en réduisant la vulnérabilité</p>	 <p>Favoriser la santé des habitants et leur bien-être</p>	 <p>Favoriser la préservation de la biodiversité</p>
	<p>Les variétés anciennes par leur diversité réduisent la vulnérabilité</p>	<p>La production des jus de fruits et la valorisation de la biodiversité maintiennent l'autonomie alimentaire du territoire</p>	<p>La valorisation des variétés anciennes participe à leur conservation et au maintien des vergers haute-tige. Ces vergers complantés sont des habitats pour la biodiversité commune</p>

Mise en place d'un cahier des charges « huile d'olive » pour les produits marqués Parc

4 agriculteurs du Var ont souhaité bénéficier de la marque « valeurs Parc » pour leur production d'huile d'olive. Le cahier des charges a été élaboré avec les producteurs qui se sont engagés à ce que leurs vergers, composés de variétés traditionnelles, reçoivent une irrigation limitée, que les produits phytosanitaires de synthèse soient interdits et à ce que les oliveraies soient entièrement enherbées. Les cahiers des charges ont ensuite été soumis pour validation à la Fédération nationale des Parcs, garante du respect des critères.



Chiffres clés – indicateurs

Nombre de contrats MAEC pastorales : 48

Surface des MAEC pastorales engagées : 4029 ha

Surface des opérations de reconquête pastorale (ha) : 187 ha

Nombre de vergers conservatoires : 0

Nombre de plants de variétés traditionnelles diffusées : 158

Surfaces engagées en MAEC biodiversité : 2079 ha

Nombre de communes du Parc classées en zone vulnérable nitrate : 15

Linéaires de haies diversifiées implantés (km) : 4,2 km

Nombre de points de vente collectifs (dont marchés) de produits locaux :

ORIENTATION 11 : RECHERCHER L'ÉQUILIBRE ENTRE ÉCONOMIE TOURISTIQUE, VIE LOCALE ET RESPECT DES PATRIMOINES

La marque « Valeurs Parc » outils au service de l'accompagnement des entreprises vers l'écotourisme.

En 2023, les élus du Parc du Verdon ont souhaité relancer la démarche de la marque au travers d'une animation et d'une gouvernance renouvelée. Le règlement intérieur du comité de gestion de la marque a été révisé et présenté en comité syndical le 30 mars 2023. Les procédures d'audit ont été ajustées avec la validation d'un nouveau référentiel hébergement et restauration. L'animation du réseau a conduit à l'organisation de 4 journées de formation ornithologie avec la LPO, une journée archéologie et préhistoire en relation avec le musée de Préhistoire des Gorges ainsi qu'une formation sur la rénovation énergétique des hébergements touristiques. Une formation sur les économies d'eau a été proposée par le réseau des parcs naturels régionaux de la région Sud. Les entreprises sont également accompagnées individuellement grâce aux expertises interne au Parc (performance énergétique).

A pied ou à vélo organiser et promouvoir une autre manière d'arpenter le Verdon



2013/2023 représente 10 années de partenariat entre le Parc et Vélo Loisir Provence dans le cadre du projet du « Verdon à vélo ». 10 années durant lesquels se sont créés des liens entre des entreprises engagées pour accueillir et promouvoir l'offre de tourisme à vélo. 10 années pour faire du Verdon une destination à vélo bénéficiant d'un réseau d'itinéraires inscrits aux schémas cyclables des départements. 2023 aura été également la concrétisation du Tour du Verdon à vélo, itinéraire de 258 km inauguré en octobre en présence des présidents des départements. Cet itinéraire constitue un socle bénéfique à la pratique de l'itinérance.

Sur le plan de la randonnée pédestre un nouvel itinéraire vient enrichir la collection des Tours du Verdon. Il s'agit du Tour des Gorges labélisé en GR de Pays par la FFRP. Cet itinéraire qui relie les 2 rives des Gorges est amené à enrichir l'offre du Grand site de France en projet des Gorges du Verdon offrant un séjour en immersion pour prendre la juste dimension du site.



ZOOM sur Chemins des Parcs le portail des mobilités douces

www.cheminsdesparcs.fr est le site de référence de la randonnée dans les Parcs de la région. Il propose une sélection de balades et randonnées dans les Parcs naturels régionaux de la Région Sud.

Chaque itinéraire comporte des renseignements pratiques (cartographie, durée, difficulté, dénivelé...) et informe sur les points d'intérêt remarquables tels que les patrimoines naturels, culturels ou paysagers.

Conçu pour tous les publics (des familles aux sportifs), www.cheminsdesparcs.fr s'adresse autant aux touristes qu'aux habitants.

Selon leur niveau, les utilisateurs peuvent, en quelques clics, imprimer la fiche descriptive du parcours qu'ils ont choisi.

L'onglet « services » permet de référencer les marqués Valeurs Parc à proximité des itinéraires.

L'offre du Verdon est en bonne position sur le portail avec 104 fiches itinéraires.

Cette action est coordonnée par le réseau des parcs et bénéficie d'un groupe projet composé de l'interparc tourisme et sport nature, communication, géomatique.

Peu importe la destination,
Ce qui compte, c'est le chemin



Aménager et gérer les sites fréquentés à la hauteur de leur notoriété vers le label Grand site de France pour les Gorges du Verdon

Imaginé dans le cadre du programme d'action de l'opération Grand Site, 4 sites d'embarquement et débarquement ont été aménagés sur le cours du Verdon entre Castellane et Rougon. Ces aménagements portés par la Régie du Parc ont pour vocation de contribuer à améliorer la qualité des prestations de navigation en eau vive et de garantir une préservation des milieux naturels. Les sites ont été mis en service en juillet.

Au Point Sublime – Couloir Samson la 3ème saison d'accueil a été marquée par l'ouverture de la maison de site qui concrétise la déclinaison du schéma d'interprétation visant à transmettre l'esprit des lieux aux visiteurs.



L'étude route des crêtes est arrivée à son terme après 2 années de travaux. La mise en œuvre du programme d'action est proposé en plusieurs étapes avec la nécessité de dégager un consensus sur le modèle économique ainsi que la gestion des équipements.



Du côté des services favorisant la mobilité, la navette Blanc Martel est devenue un maillon essentiel pour les randonneurs du sentier Blanc-Martel avec un fonctionnement d'avril aux vacances de la Toussaint (136 jours de service) et un système de réservation qui participe à réguler les pics de fréquentation. En 2023, 13 200 billets ont été vendus (stabilité par rapport à 2022). Le taux de remplissage des navettes (97,8 %), poursuit sa hausse en atteignant un niveau proche du maximal.

Pour soutenir la candidature au label Grand Site, un comité de pilotage présidé par le Préfet des Alpes de Haute Provence a fixé les objectifs et le calendrier avec l'ambition de déposer le dossier à l'instruction du ministère à la fin de l'année 2024. Une phase d'étude complémentaire est engagée afin de consolider le modèle économique et la gouvernance du Grand Site.

Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Europe FEDER – FEADER (LEADER); ETAT (FNADT – CIMA) (DREAL); Région Sud; ; Conseil départemental 04

Un schéma d'accueil et une adaptation des activités pour les lacs du Verdon



Initié en 2022 avec le soutien du programme Avenir Montagne proposé par l'Etat, l'opération bénéficie d'une ingénierie dédiée autour d'un chef de projet. Financée pour 2 ans cette capacité d'animation doit permettre de définir un programme d'action à 10 ans. Des phases d'études permettent de définir les priorités d'action autour d'un schéma directeur des activités nautiques. Le périmètre du projet concerne les 5 retenues du Verdon cette démarche est piloté par un comité des lacs co-présidé par la Sous-Préfecture de Castellane et le Parc. Les lacs du Verdon ont été touchés à des degrés divers par l'épisode de sécheresse de 2022. L'adaptation des activités est devenue un enjeu préoccupant qui a mobilisé une première action autour d'un groupement de commande d'équipements permettant d'adapter les mises à l'eau. Cette initiative soutenue par la Région et la SCP a été coordonnée par le Parc. Dans les investissements, un kit antipollution a été acquis et sera mis en service en 2024. L'année 2023 aura été marquée par le retour de l'eau grâce à un épisode de pluie régulier et intense au printemps.



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Etat (Avenir montagne ingénierie); de la Région Sud; de la Banque des territoires, de la SCP; d'EDF

Les écocardes – Garde forestière régionale au contact des publics, en vigilance sur les risques

Organisé autour de 3 secteurs mobilisant une vingtaine d'agents saisonniers le dispositif écocardes est opérationnel toute l'année avec un temps fort en juillet et en août. La saison 2023 a été dans les normes en terme de fréquentation avec des tendances qui se confirment. Elles se caractérisent par la croissance des vans aménagés ou par des pratiques en progression dans les zones de gorges : multiplication des paddles, sauts des falaises...

Du côté des risques, 34 feux de camps ont été éteints contribuant ainsi à limiter les risques de feu et d'incendie de grande envergure.

Le partenariat avec EDF a été confirmé sur la mission hydroguide. Cette mission permet de renforcer le dispositif sur les ailes de saison et participe à renforcer la sécurité en relation avec l'activité des ouvrages hydro-électrique.



Action mise en œuvre grâce au soutien financier de la Région Sud, des communes partenaires, d'EDF.

ZOOM sur les sites d'embarquement et débarquement d'eau vive

Les activités d'eau-vive (rafting, kayak, hydrospeed...) se sont développées dans le Moyen-Verdon (entre Castellane et Rougon (Couloir Samson) depuis une quarantaine d'années.

Ces activités se sont depuis fortement structurées avec la création de nombreuses sociétés privées qui proposent plusieurs parcours au départ et à l'arrivée de six sites d'embarquements et débarquements principaux.



Les sites permettant l'accès à l'eau n'avaient jusqu'alors pas fait l'objet d'aménagements même sommaires permettant d'apporter des conditions d'accueil et de pratique tout en protégeant les milieux naturels.

L'opération contribue à la mise en œuvre du programme Grand site de France. Les travaux engagés au cours du premier semestre 2023 ont porté sur les sites de Castellane (piscine), Taloire, Chasteuil et Carajuan. Les sites ont été ouverts aux activités dès le mois de juin.

Les travaux ont permis :

- D'organiser les aires de stationnements en réduisant les conflits d'usage (occupation de zones utilisées par les professionnels de l'eau-vive par d'autres visiteurs ...).

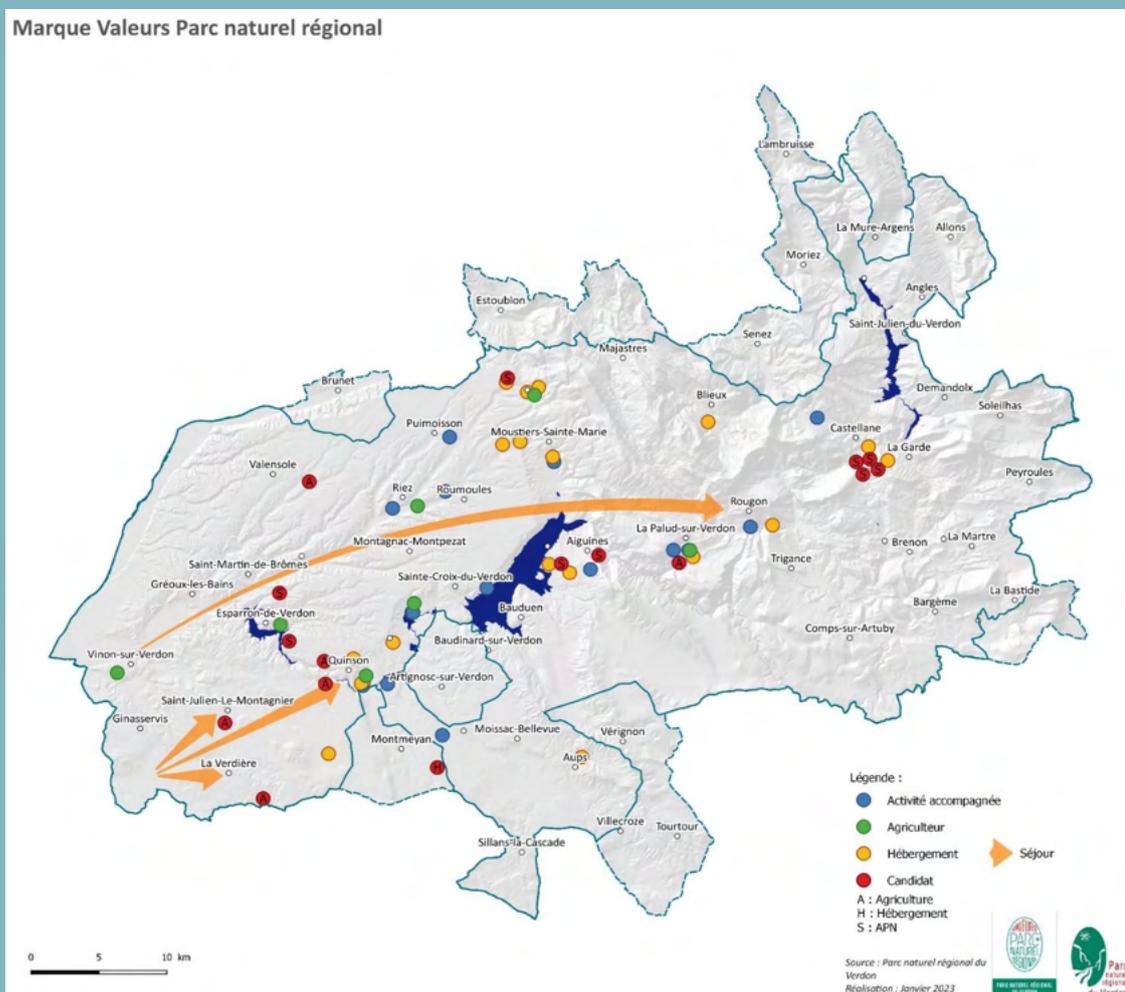
- La mise en place d'équipements d'accueil (toilettes, tables, bancs, espaces isolés pour se changer...)
- De permettre des accès à la rivière adaptée limitant les impacts sur les milieux naturels et garantissant la sécurité des usages.
- D'organiser l'information des visiteurs
- Ces opérations ont été financées dans le cadre du programme Espace Valléens et ont bénéficié de financement de l'Europe (FEDER), de la Région et de l'Agence de l'eau. Ce programme est en cohérence avec les enjeux du SAGE.

Action mise en œuvre grâce au soutien financier de l'Europe (FEDER); ETAT (Agence de l'eau); Région Sud; Conseil départemental 04.

Chiffres clés – indicateurs

Nombre d'entreprises engagées dans la Marque Parc : En 2023 13 audits ont été réalisés (12 établissements touristiques et 1 entreprise agricole).

- 9 concernent des professionnels déjà engagés au travers de la marque accueil du Parc
- 4 sont de nouveaux candidats (3 structures d'hébergements touristiques et un agriculteur sur les plantes aromatiques et médicinales)



Nombre de sentiers de randonnées créés - GR de Pays : Tour des Gorges du Verdon

Linéaires d'itinéraires vélo créés voies propres ou partagées : 258 km avec le Tour du Verdon à vélo

Nombre de projets d'amélioration de l'accueil et de gestion des flux portés ou accompagnés par le Parc : 3 projets (Point Sublime/Samson ; sites embarquements-débarquements ; route des crêtes)

Déploiement des lignes de transport collectif et offre touristique connexe : ligne LER 450 et navette Blanc Martel ; développement de l'offre de tourisme à vélo avec Vélo Loisir Provence

Nombre de professionnels des activités de pleine nature formés aux enjeux patrimoniaux : 4 formations sur les oiseaux du territoire, 1 formation sur l'archéologie

Nombre de visiteurs contactés par les écocardes : 103 124 personnes croisées et 21 620 personnes sensibilisées.

Nombre d'actions de communication et de sensibilisation des publics aux valeurs Parc : accompagnement du trail Var Verdon ;

Nombre de partenariats dans le cadre des réseaux constitués (filière écotourisme, destination intense Verdon) : Accueil d'une délégation du Costa Rica ; COPIL et COTECH de la destination Intense Verdon.

REMERCIEMENTS

L'ensemble des actions qui ont été présentées dans ce rapport d'activité sont rendues possibles grâce aux financements mobilisés par le Parc du Verdon auprès de l'Union européenne, de l'État, en grande partie de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, des départements des Alpes-de-Haute-Provence et du Var, des communes et de nos partenaires privés.

Nous les remercions pour leur soutien.



** Ce document a été réalisé en interne par l'équipe du Parc en juin 2024**



POUR EN SAVOIR PLUS :

Sur notre site web www.parcduverdon.fr

Le centre de ressources documentaires <https://documentation.pnrsud.fr>

Abonnez-vous à la **lettre d'information du Parc**

Rejoignez-nous sur

Facebook : www.facebook.com/ParcduVerdon

Instagram : <https://www.instagram.com/parcduverdon/>

Linkedin : <https://www.linkedin.com/company/parc-naturel-régional-du-verdon/>

Visionnez nos **vidéos** : www.youtube.com/parcduverdon

Écoutez-nous sur **Radio Verdon** 91 FM & 96,5 FM

Participez aux **événements du Parc** www.parcduverdon.fr/agenda

Venez à la **maison du Parc**

du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h

Domaine de Valx

Domaine de Valx – 135 route des Salles / Aups

04360 Moustiers-Sainte-Marie

Tél : 04 92 74 68 00

info@parcduverdon.fr